

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

93^e séance

Séance du lundi 15 décembre 2025

Compte rendu intégral



Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint


**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME CLÉMENCE GUETTÉ

1. Jeux olympiques et paralympiques de 2030 (p. 11095)

PRÉSENTATION (p. 11095)

- Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative
- Mme Béatrice Bellamy, rapporteure de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
- M. Christophe Proença, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
- M. Bertrand Sorre, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation
- M. Romain Daubié, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques
- Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- M. Benjamin Dirx, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire
- Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

MOTION DE REJET PRÉALABLE (p. 11103)

- M. Jean-François Coulomme
- Mme Marina Ferrari, ministre
- Mme Valérie Rossi (SOC)
- M. Vincent Rolland (DR)

- Mme Marie Pochon (EcoS)
- Mme Géraldine Bannier (Dem)
- Mme Béatrice Bellamy (HOR)
- M. Joël Bruneau (LIOT)
- Mme Sophie Ricourt Vaginay (UDR)
- M. Alexis Jolly (RN)
- M. Bertrand Sorre (EPR)
- Mme Gabrielle Cathala (LFI-NFP)

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 11110)

- M. Belkhir Belhaddad
- M. Vincent Rolland
- M. Jean-Claude Raux
- Mme Géraldine Bannier
- Mme Agnès Firmin Le Bodo
- M. Joël Bruneau
- Mme Soumya Bourouaha
- Mme Sophie Ricourt Vaginay
- Mme Graziella Melchior
- Mme Élixa Martin
- M. Alexis Jolly
- Mme Marina Ferrari, ministre
- Mme la présidente

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 11119)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE MME CLÉMENCE GUETTÉ

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030

Discussion, après engagement de la procédure accélérée, d'un projet de loi adopté par le Sénat

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 (n^{os} 1641, 2233).

PRÉSENTATION

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative.

Mme Marina Ferrari, ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Je suis satisfaite que nous puissions examiner ce texte avant la fin de l'année. C'était une nécessité absolue pour ne pas prendre de retard dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) des Alpes françaises de 2030.

La France s'est vu attribuer l'organisation des 26^e Jeux olympiques et paralympiques d'hiver par le Comité international olympique (CIO) le 24 juillet 2024, deux jours avant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024. Cette attribution est le fruit d'une collaboration entre l'État, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et Auvergne-Rhône-Alpes (Aura), le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le Comité paralympique et sportif français (CPSF).

L'attribution définitive des Jeux a été finalisée, le 9 avril 2025, avec la signature par le CIO du contrat hôte, qui a été rendue possible par plusieurs garanties apportées par l'État dans le cadre de la loi de finances pour 2025. En complément, les premiers ministres Michel Barnier, que je salue, et François Bayrou avaient signé les lettres de garantie nécessaires au projet, les 2 octobre 2024 et 15 mars 2025.

Depuis, nous avons parcouru du chemin, notamment avec l'adoption à l'unanimité, le 20 octobre, par son conseil d'administration, du budget du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojop). Il s'élève à 2,132 milliards d'euros, en cohérence avec l'évaluation initiale et l'objectif de sobriété budgétaire que nous nous

étions assigné. Le 25 novembre dernier a eu lieu la première réunion du Comité des territoires auquel nous sommes nombreux à être très attachés.

Le Cojop et la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo) ont également signé, le 26 novembre 2025, avec les organisations syndicales et patronales, la charte sociale, économique et environnementale des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030. Elle illustre une volonté collective d'exemplarité, tant sur le plan social et économique que sur le plan environnemental, en intégrant pleinement les enjeux propres aux territoires alpins. Dans cette optique, le Comité stratégique environnemental se réunira pour la première fois en début d'année. Enfin, le Conseil national de la montagne, qui s'est réuni le 12 décembre, a notamment pu examiner les articles 20 et 24, comme le recommandait le Conseil d'État, et il doit nous rendre son avis d'ici à la fin de la semaine – probablement mercredi.

Par ailleurs, nous avons eu le plaisir d'accueillir le CIO dans le cadre de la commission de coordination. Nous avons, à cette occasion, visité plusieurs sites, dont certains étaient en configuration opérationnelle, comme le Grand-Bornand, qui accueille la Coupe du monde de biathlon le week-end prochain. Comme l'a souligné Pierre-Olivier Beckers-Vieujant, vice-président du CIO et président de la commission de coordination des Jeux olympiques d'hiver Alpes françaises, « ces visites ont mis en lumière une expertise locale remarquable portée par des équipes profondément ancrées dans leurs territoires ».

Nous devons tous mesurer l'opportunité unique que nous avons d'organiser les Jeux olympiques et paralympiques de 2030, seulement six ans après ceux de Paris. Les Jeux se tiendront du 1^{er} au 17 février 2030 pour la période olympique et du 1^{er} au 10 mars 2030 pour la période paralympique.

À cette occasion nous pourrions accueillir plus de 3 200 athlètes, dont 2 700 olympiens et près de 600 paralympiens, ainsi que 3 000 journalistes et 20 000 volontaires. Environ 2 millions de billets seront mis en vente. À ce jour, une vingtaine de collectivités locales françaises sont engagées dans l'organisation de ce magnifique projet.

La capacité à livrer un tel événement repose d'abord sur les organisateurs dont le rôle est majeur, mais aussi sur l'engagement sans faille des forces de sécurité. Rien ne serait non plus possible, j'y insiste, sans votre travail, celui du Parlement, qui nous permet de nous doter d'un arsenal législatif donnant à chacun les moyens d'exercer ses missions dans les meilleures conditions.

L'objet de ce projet de loi est précisément de nous donner les moyens de réussir l'aventure des Jeux olympiques et paralympiques des Alpes françaises 2030. C'est une boîte à outils essentielle à leur bonne livraison. Il s'inscrit dans la continuité de l'expérience acquise à l'occasion des Jeux de Paris de 2024 grâce aux deux lois olympiques votées ici en 2018 et en 2023. À cette occasion, nous renforçons ou améliorons certains dispositifs, et nous en adaptons d'autres

aux particularités des zones de montagne. Enfin, nous proposons de nouvelles mesures utiles compte tenu du retour d'expérience des Jeux de Paris 2024.

Tel qu'adopté en commission, le texte compte désormais quarante-sept articles répartis en six titres. Le premier comporte des mesures relatives à la livraison des Jeux et plus particulièrement celles destinées à respecter les stipulations du contrat hôte olympique conclu entre les régions, le CNOSF et le CIO. Elles permettent d'attribuer au Cojop la qualité d'organisateur de compétitions sportives et transfèrent des droits de propriété intellectuelle du CNOSF au Cojop. Plusieurs mesures garantissent les droits des partenaires, y compris en matière de publicité – n'oublions pas que 75 % du budget du Cojop provient de ressources privées. Ces mesures sont indispensables pour qu'il commence à nouer les partenariats qui nous permettront de tenir les exigences budgétaires que nous nous sommes fixées.

S'agissant d'exigence budgétaire, je me félicite de la réintroduction, dès la commission, du principe d'une garantie commune entre l'État et les régions Aura et Paca. Cela a été possible grâce à nos discussions constructives et apaisées avec les régions et à la confiance que nous nous accordons mutuellement; je tiens à les en remercier. La possibilité ouverte dans ce texte trouve sa déclinaison concrète dans l'article 60 du projet de loi de finances (PLF) pour 2026.

Dans un deuxième titre, le projet de loi propose d'établir un cadre éthique et de contrôle strict avec l'Agence française anticorruption (AFA) mais aussi la Cour des comptes ainsi qu'une extension des compétences de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Le texte prévoit également d'associer les parlementaires au comité d'éthique et au comité des rémunérations du Cojop. Ces mesures reprennent les dispositifs déployés lors des JOP de Paris 2024.

M. Romain Daubié, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Très bien!

Mme Marina Ferrari, *ministre*. Une troisième série de dispositions porte sur des mesures de simplification en matière d'urbanisme visant à faciliter la réalisation d'infrastructures, comme cela a été fait pour Paris 2024. Ainsi, l'article 17 permet de recourir à des permis de construire dit à double état pour les villages olympiques et paralympiques, en prévoyant que leur seconde vie – logement, logement étudiant ou résidence hôtelière – ne nécessitera pas un nouveau permis. Ces dispositions d'urbanisme s'appuient sur la réussite de Paris 2024, mais tiennent également compte des spécificités des territoires de montagne. C'est le cas des mesures simplifiant les démarches pour les installations temporaires, pour les servitudes ou pour réviser les documents d'urbanisme.

C'est aussi le cas de l'article 20 qui, par une expérimentation, vise à accélérer la rénovation énergétique des immeubles collectifs en copropriété afin de lutter contre le phénomène des lits froids, sujet crucial que nous connaissons malheureusement trop bien dans nos territoires de montagne. Sur cet article, je soutiendrai un amendement du gouvernement pour étendre la portée de la mesure à l'ensemble du massif des Alpes. Je suis très attachée au fait que ces jeux rayonnent au-delà des seuls départements qui accueilleront des épreuves. C'est une mesure forte en matière d'héritage.

M. Éric Martineau. Voilà!

Mme Marina Ferrari, *ministre*. Une quatrième série de mesures concerne les règles relatives à la santé et au travail avec notamment le sujet des polycliniques qui pourraient être implantées sur les sites de compétition.

Dans le titre V, des dispositions visent à faire en sorte que les Jeux soient organisés dans de bonnes conditions de sécurité au regard des enseignements tirés de Paris 2024. Ces mesures s'appuient à la fois sur ce qui a fonctionné en 2024, tout en levant les freins identifiés lors de la dernière olympiade. Je pense aux interdictions de paraître, qui, pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris, passaient par la prise de mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance (Micas) très contraignantes. La mesure proposée dans ce projet de loi est plus simple et prévoit une interdiction de paraître limitée aux sites où se dérouleront les épreuves.

Le texte prévoit également l'introduction de mesures qui tirent les enseignements de difficultés rencontrées lors des Jeux de Paris. Par exemple, un article autorise les agents de sécurité privée à inspecter visuellement les coffres de voiture afin de gagner en fluidité opérationnelle en mobilisant les forces de l'ordre de façon plus ciblée. Je salue l'amendement que Mme la rapporteure Riotton a fait adopter en commission: il a permis de revenir à la rédaction initiale, qui limite cette possibilité aux grands événements sportifs.

M. Romain Daubié, *rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques*. Bravo! C'est nécessaire

Mme Marina Ferrari, *ministre*. Le texte reprend également des mesures qui ont fonctionné lors des Jeux de 2024. Ainsi, l'article 33 prévoit les modalités de contrôle des personnels intérimaires qui interviennent dans les sociétés de transport.

Dans le titre VI, nous profitons de ce véhicule législatif pour pérenniser certaines mesures d'héritage prises dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

Ce projet de loi répond donc à l'objectif visé: sécuriser l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Néanmoins, il demeure un point sur lequel je souhaiterais appeler votre attention. L'article 18 *bis*, introduit au Sénat, vise à ce que l'artificialisation nécessaire aux Jeux olympiques et paralympiques ne soit pas décomptée dans la trajectoire zéro artificialisation nette (ZAN). Le bilan d'artificialisation des Jeux des Alpes de 2030, estimé à environ 20 hectares, est faible, mais nous devons conserver cette exigence si nous voulons organiser les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver les plus sobres de l'histoire.

En cohérence, il me semble impossible de ne pas comptabiliser ces 20 hectares. Cependant, il faut aussi être à l'écoute des communes qui accueilleront les villages olympiques et paralympiques et qui, pour certaines, pourraient n'être plus en mesure, du fait des constructions liées aux Jeux, de mener des travaux d'artificialisation. C'est le cas de la commune de Bozel, qui verrait sa capacité à artificialiser presque totalement obérée par le village olympique. Il reviendra au débat parlementaire de définir quelle est la meilleure solution pour tenir compte de ce double enjeu.

Nous étudions donc un texte équilibré, qui reprend des dispositifs ayant fait leurs preuves, à la fois par leur utilité et par leur nature proportionnée. Nous y introduisons des mesures complémentaires visant à tirer les enseignements de Paris 2024 et à adapter ces dispositifs aux spécificités de la montagne.

Lorsque, à l'issue des Jeux paralympiques de Milano-Cortina, le 15 mars 2026, la flamme s'éteindra, le monde nous regardera. Il regardera les Alpes-Maritimes, les Hautes-

Alpes, la Haute-Savoie et la Savoie, à laquelle je suis tant attachée. Le monde ne regardera pas seulement les Alpes françaises, mais toute la montagne française. C'est la France que le monde regardera. Et c'est chaque fois que le monde nous regarde que nous donnons le meilleur de nous-mêmes et que nous faisons nation.

Pour conclure, permettez-moi de citer et de faire mienne une phrase de Catherine Destivelle : « La montagne ne pardonne pas l'orgueil, mais elle récompense l'humilité. » Ces jeux, nous les voulons humbles et généreux, et ils le seront. Ils seront sobres financièrement en étant les moins chers de l'histoire, sobres écologiquement par la limitation de leur empreinte, tout en étant une vitrine pour l'avenir de la montagne. Ils seront généreux car inclusifs et tournés vers la jeunesse. Ils seront une fête du sport, c'est notre promesse. À nous de la construire ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur plusieurs bancs des groupes DR et Dem.*)

M. Éric Martineau. Excellent !

Mme la présidente. Nous en venons aux interventions des rapporteurs et des rapporteurs pour avis.

La parole est à Mme Béatrice Bellamy, rapporteure de la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour les articles 4, 5, 25 à 27 et 28 à 30.

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. La France qui accueille les Jeux. La France qui accueille le monde. La France qui fait naître l'enthousiasme. Cela nous rappelle les promesses de l'été 2024. C'est dans cet élan que nous devons inscrire les Jeux d'hiver 2030. Je suis convaincue qu'il s'agit d'une chance formidable pour notre pays, que nous pouvons en faire un projet commun et créer une dynamique collective.

Accueillir les Jeux d'hiver 2030, c'est faire le choix de croire en nos montagnes, en nos athlètes, en nos savoir-faire, mais aussi en notre capacité à conjuguer sport de haut niveau, exigences du monde d'aujourd'hui, respect des paysages et travail sur l'héritage. Cela doit être aussi le moyen de préparer ensemble l'avenir de nos montagnes.

Concernant les articles pour lesquels j'ai été désignée rapporteure, je me réjouis du rétablissement en commission de l'article 5. Les régions pourront, conformément à leur souhait, se porter garantes du Cojop 2030. Ce n'est en aucun cas une obligation, mais une possibilité qui devra faire l'objet d'une délibération adoptée par le conseil régional. De plus, afin de limiter les risques financiers, l'article 5 plafonne le montant de l'éventuel déficit qu'elles pourront garantir.

Au titre III, les articles 25, 26 et 27 ne posent aucune difficulté car ils reprennent des dispositions ayant démontré leur efficacité durant la préparation des Jeux de 2024. C'est le cas des deux premiers, relatifs respectivement aux titres d'occupation et de sous-occupation des dépendances du domaine public affectées aux JOP et aux marchés de conception-réalisation. Ensuite, des dispositions combleront des manques préjudiciables entre 2018 et 2024. C'est le cas de l'allongement de la durée maximale des accords-cadres, que l'article 27 porte de quatre à six ans. Ces trois articles ont été adoptés sans modification par le Sénat. À ma demande, la commission des affaires culturelles a procédé à quelques ajustements rédactionnels. L'amélioration la plus notable concerne l'article 26, dont le champ a été étendu aux opérations d'aménagement, outre celles de construction ou de réhabilitation d'ouvrages.

Le titre IV rassemble les dispositions relatives à la santé et au travail. L'article 28, relatif aux polycliniques olympiques et paralympiques, diffère du dispositif prévu pour les Jeux de 2024. Il s'agit de passer de l'obligation de créer un centre de santé – une polyclinique olympique et paralympique située au sein d'un unique village –, à la possibilité de créer plusieurs polycliniques dans plusieurs villages ou à proximité de ceux-ci. J'invite l'Assemblée à l'adopter dans la rédaction issue de la commission.

L'article 29, opportunément précisé par le Sénat, concerne les dérogations aux conditions d'exercice des professionnels de santé étrangers qui seront accrédités durant les Jeux. À mon initiative, la commission a décidé d'assouplir légèrement les règles prévues pour les professionnels de santé volontaires, dont l'exercice était cantonné aux polycliniques. Durant les auditions que nous avons menées, le CNOF nous avait alertés sur le manque d'urgentistes qui s'était fait sentir pendant les Jeux 2024. J'ai donc proposé que, pour faire face aux situations d'urgence médicale, et seulement celles-ci, les médecins bénévoles soient autorisés, si besoin, à intervenir sur les lieux des compétitions.

M. Michel Barnier. Très bien !

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure. Vous avez manifesté une certaine réticence sur ce point, madame la ministre. Selon moi, il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Sur le plan opérationnel, si les professionnels de santé concernés sont intégrés suffisamment tôt dans l'équation, cela ne suscitera aucune difficulté.

Mme Ségolène Amiot. Ils sont les bienvenus, mais seulement quand on a besoin d'eux !

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure. Enfin, je vous invite à adopter l'article 30, relatif au travail dominical, dans la rédaction issue de la commission. Un long débat a déjà eu lieu sur cette question. Je regrette que certains de nos collègues aient tenu des propos caricaturaux. Il n'y a pas, d'un côté, des parlementaires cherchant à faire table rase des règles fixées par le code du travail afin de permettre l'exploitation des salariés, et, de l'autre, les défenseurs des travailleurs.

Mme Ségolène Amiot. Et pourtant !

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure. L'objet de l'article 30 est très simple et limité : il s'agit de créer, pour une durée et dans des lieux circonscrits, une possibilité de dérogation supplémentaire au travail dominical, pour faire face au surcroît d'activité commerciale lié à l'organisation des Jeux.

M. Andy Kerbrat. CQFD !

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure. Les droits des salariés s'appliqueront dans les mêmes conditions que d'habitude.

Mme Ségolène Amiot. Encore heureux !

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure. Ils devront être volontaires et pourront à tout moment se rétracter, à condition de prévenir l'employeur par écrit au moins dix jours avant,...

Mme Ségolène Amiot. Bien sûr !

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure. ...et ils bénéficieront de la majoration de salaire prévue par le code du travail.

Mme Ségolène Amiot. Il ne manquerait plus qu'ils n'en bénéficient pas !

Mme Béatrice Bellamy, rapporteure. Pour ma part, je suis persuadée qu'un grand nombre de salariés de petits commerces locaux seront ravis d'y participer, qui plus est en étant payés davantage. Pourquoi les en priver ?

Comme en commission, de nombreux amendements ont été déposés sur l'article 30. L'expérience des Jeux de Paris a montré qu'il n'y avait pas lieu de craindre les abus : des garanties solides sont fournies aussi bien aux collectivités territoriales concernées qu'aux salariés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Proença, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour les articles 1^{er}, 2, 3, 6, 7, 8 *bis*, 27 *bis* et 27 *ter*.

M. Christophe Proença, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. En tant que passionné de sport, je suis ravi que l'Assemblée nationale examine enfin ce projet de loi. Après le succès des JOP de 2024, les Jeux d'hiver de 2030 représentent une nouvelle occasion de célébrer le sport, de valoriser la montagne, de mettre en lumière nos territoires, et de renforcer les infrastructures pour mieux accueillir le grand public. (*M. Laurent Wauquiez applaudit.*)

Comme l'ont confirmé les nombreuses auditions que nous avons menées avec mes collègues rapporteurs, la plupart des dispositions du projet de loi sont indispensables à l'organisation des Jeux et à leur bon déroulement – tant sur le plan sportif qu'éthique, social et environnemental.

Le débat qui s'ouvre sera aussi l'occasion d'expliquer à nos concitoyens le bien-fondé de ces jeux d'hiver. Nous ne saurions ignorer le mouvement de contestation qui s'est fait jour autour de cet événement. Certains de nos compatriotes s'inquiètent des dommages que les Jeux pourraient causer à des espaces naturels exceptionnels qu'il convient de préserver. Les débats que nous avons eus la semaine dernière en commission ont mis en lumière plusieurs sujets d'incompréhension à l'égard du projet.

Je suis persuadé que nos échanges dans l'hémicycle permettront de lever certaines difficultés. Ensemble, nous devons faire œuvre de pédagogie, madame la ministre. Il convient d'expliquer pourquoi ces jeux seront une chance, non seulement pour le sport français et pour l'image de notre pays, mais aussi pour les territoires concernés.

La commission des affaires culturelles m'a confié la moitié des articles du titre I^{er}, lequel contient des mesures visant à se conformer aux stipulations du contrat hôte. Nous n'avons que peu de prise. Les articles 1^{er} et 2 reprennent pour l'essentiel des dispositions déjà adoptées pour les Jeux de 2024. Il en va de même pour l'article 3, qui prévoit des dérogations limitées dans le temps et l'espace au règlement national de publicité et aux règlements locaux de publicité afin d'autoriser les affichages publicitaires.

Les exceptions qu'il autorise peuvent être regroupées en trois ensembles : l'affichage des symboles olympiques et paralympiques, l'exception la plus large ; les dérogations concernant la publicité faite au profit des partenaires marketing des Jeux ; l'installation d'un dispositif de compte à rebours dans les communes accueillant un site olympique ou paralympique.

Je rappelle que la majorité de ces affichages seront soumis à des procédures claires : le pavoiement, hors enseignes et préenseignes, sera soumis à une déclaration préalable auprès de l'autorité de police de la publicité ; la publicité au profit des sponsors sur les sites liés au déroulement ou à l'organisation des Jeux sera soumise à l'autorisation préalable de l'autorité de police de la publicité ou du préfet de région ; l'installation de publicités au profit des sponsors sur le parcours et lors des étapes des relais des flammes olympiques doit faire l'objet

d'un contrat conclu entre les sponsors officiels et le Cojop. De même, je rappelle que les panneaux lumineux seront interdits – j'insiste sur ce point.

Ces dispositions, semblables à celle des Jeux de 2024, permettent un certain équilibre. Sur ma proposition, la commission des affaires culturelles a accepté qu'un rapport du gouvernement soit remis au Parlement sur le montant et la répartition définitive d'un éventuel excédent des Jeux de 2030 ainsi que sur les actions soutenues à travers ces fonds. Il s'agit d'éviter les hésitations qui ont accompagné la destination de l'excédent des Jeux de Paris.

L'article 6, consacré à la charte du volontariat olympique et paralympique de 2030, a été complété à ma demande. Les bénévoles des Jeux se verront préciser les modalités leur permettant de valoriser l'expérience acquise au cours de leur mission.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Christophe Proença, rapporteur. En commission, nous avons rétabli ce qui constitue le cœur de l'article 7 : la participation d'un député et d'un sénateur au comité d'éthique et au comité des rémunérations du Cojop. Grâce à nous, ils disposeront d'une voix délibérative et non pas seulement consultative.

M. Laurent Wauquiez. Tout à fait !

M. Christophe Proença, rapporteur. Le champ du rapport, demandé par le Sénat, sur les rémunérations des dirigeants du Cojop a été élargi : la commission a souscrit à ma demande de l'étendre aux vingt rémunérations les plus importantes. Qu'il s'agisse de la transparence sur ces rémunérations ou de leur encadrement, je suis convaincu qu'il faut aller un peu plus loin, madame la ministre, même si, sur le plan juridique, le chemin est très étroit.

Enfin, comme en commission, je vous proposerai de supprimer l'article 27 *bis*. Sa portée est excessivement large puisqu'elle n'est pas circonscrite géographiquement aux départements concernés par les Jeux. À défaut d'une suppression pure et simple, un compromis me semble possible en limitant la mesure aux départements accueillant au moins une épreuve des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030. Si je comprends l'objectif, il serait surprenant qu'un immeuble labellisé Architecture contemporaine remarquable situé à Figeac, à Kourou ou à Lille bénéficie d'une disposition relevant des Jeux 2030.

Sous ces réserves, j'appelle l'Assemblée à adopter ce projet de loi qui nous permettra de nous rassembler à nouveau autour de la magie des Jeux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, SOC, DR et Dem.*)

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Bertrand Sorre, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation pour les articles 9, 9 *bis*, 10, 11, 15, 16, 23 et 37.

M. Bertrand Sorre, rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. En 2030, les Alpes françaises accueilleront les JOP d'hiver, un peu moins de six ans après ceux de Paris. C'est une chance immense, quasiment unique. Je souhaite vivement que chacun d'entre nous en prenne conscience.

Un tel événement place le pays organisateur au centre du monde. Pour les territoires qui accueillent les compétitions, rien ne sera plus jamais pareil. Les Jeux, s'ils sont pensés dans le cadre d'un projet robuste, constituent un formidable

moteur pour le développement des infrastructures sportives, ferroviaires et routières. C'est aussi un levier de croissance très important. (*M. Laurent Wauquiez applaudit.*)

Surtout, c'est un sujet de fierté pour tous ceux qui contribuent à concevoir le projet, mais aussi pour les habitants des territoires hôtes. À cet égard, je tiens à souligner à quel point j'ai été déçu par la tonalité de certaines interventions en commission des affaires culturelles, la semaine dernière. On a parlé d'un prétendu déni de démocratie, de menaces pesant l'environnement, on a chipoté sur l'opportunité d'autoriser tel ou tel sponsor des Jeux à faire de la publicité en contrepartie du soutien financier qu'il apporte. Je vous le dis sincèrement : de telles querelles ne sont pas à la hauteur de l'événement.

M. François Cormier-Bouligeon. En effet !

M. Bertrand Sorre, rapporteur. Avez-vous déjà oublié l'éclatante réussite de Paris 2024 ? De très nombreuses images des cérémonies d'ouverture et de clôture, mais aussi des compétitions, se sont inscrites d'emblée dans la mémoire collective des Français, et même du monde entier.

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Absolument !

M. Bertrand Sorre, rapporteur. Avez-vous vraiment oublié les Jeux d'Albertville en 1992, ainsi que leur legs pour le sport français et pour nos montagnes ?

Les Jeux de 2030 seront également une chance pour les Jeux eux-mêmes, qui seront sublimés par l'incomparable écrin que constituent les Alpes.

M. Vincent Descoeur. Eh oui !

M. Bertrand Sorre, rapporteur. Les représentants du CIO, venus en visite il y a deux semaines, ont d'ores et déjà été éblouis. Voilà ce que je veux leur dire : préparez-vous, car ce n'est que le début !

Bien sûr, il est encore trop tôt pour que se manifeste l'enthousiasme populaire autour de ces jeux ; mais, je suis convaincu, madame la ministre, qu'en 2030 se produira la même chose qu'en 2024. Ce n'est que quelques semaines avant le début des compétitions que la fièvre des Jeux a commencé à monter. Mais alors, quel éblouissement ce fut !

Le projet de loi que nous examinons a tout simplement pour objet de créer les conditions juridiques pour que cet événement hors du commun advienne. Vous l'aurez compris : j'y suis extrêmement favorable.

La moitié des articles dont je suis chargé concerne la lutte contre le dopage – sujet qui m'est cher car j'avais déjà eu l'honneur de rapporter, au nom de notre commission, les articles de la loi olympique de 2023 se rapportant à cette question, et, avant cela, la loi du 23 février 2021. J'ai eu l'occasion, en commission, de rappeler les progrès considérables accomplis par la France en matière de lutte contre le dopage depuis 2017. Je n'y reviendrai pas.

Je dirai simplement que le résultat de notre action est simple. Alors que la France avait accumulé un retard considérable en matière de lutte contre le dopage, au point de risquer de se voir retirer l'organisation des Jeux de 2024 si elle ne se mettait pas au niveau, elle est désormais en pointe, et l'Agence française de lutte contre le dopage est reconnue dans le monde entier comme une institution exemplaire. L'enjeu est clair : la France doit continuer dans cette voie. Tel est l'objet des articles relatifs à la lutte contre le dopage.

Avant tout, il appartient à la France de continuer à se conformer de manière rigoureuse au code mondial antidopage dont la prochaine version entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2027. Compte tenu du calendrier, le pragmatisme commande de prévoir dès à présent un moyen pour mettre notre système juridique en conformité avec le prochain code. C'est l'objet de l'article 10. Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrions organiser ni les Jeux ni aucune autre compétition sportive internationale.

Certains membres de la commission considèrent que le champ de l'habilitation demandée à l'article 10 est très large – ils n'ont pas entièrement tort. En commission, madame la ministre, vous vous êtes engagée à ce que le projet de loi de ratification soit inscrit à l'ordre du jour du Parlement, et pas simplement déposé sur le bureau d'une des deux assemblées. Il me semble important que nous ayons l'occasion d'étudier sérieusement le contenu des dispositions de la future ordonnance.

L'article 11 permet une avancée substantielle en ouvrant aux enquêteurs de l'AFLD la possibilité d'inspecter visuellement les bagages des personnes visées par des enquêtes et à procéder à leur fouille, avec le consentement des intéressés.

Une divergence était apparue avec le Sénat autour de cet article. Nos collègues sénateurs avaient conféré à l'agence « un accès permanent, complet et direct aux traitements de données » de la plateforme France.Sport. Une telle prérogative était exorbitante, notamment eu égard au règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux règles fixées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) en matière de conservation et d'accès à de telles informations. À la suite de votre engagement d'établir une convention entre l'agence et les détenteurs de ces données, nous avons supprimé la disposition posant problème.

J'appelle donc l'Assemblée à adopter cet article dans cette nouvelle rédaction, ainsi que les autres articles dont je suis chargé et l'ensemble du projet de loi.

Vive le sport ! Vive les sportifs français ! Vive les Jeux olympiques et paralympiques des Alpes 2030 ! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

M. François Cormier-Bouligeon. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Romain Daubié, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, à laquelle la commission des affaires culturelles a délégué l'examen des articles 13, 14, 17, 18, 19, 20 et 24.

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. En tant que député de la circonscription où se situe la commune de Trévoux, j'ai tout d'abord une pensée particulière pour les deux personnes décédées et pour les blessés dans l'explosion d'un immeuble, ainsi que pour les personnes qui sont intervenues rapidement et pour celles qui s'occupent du relogement et du soutien psychologique. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Nous examinons aujourd'hui un texte d'une portée singulière, la loi dite Jeux olympiques. Il s'agit de faire en sorte que le législateur donne un cadre qui permette au Cojop, structure chargée d'organiser les Jeux olympiques et paralympiques, et à la Solideo, établissement public chargé des ouvrages olympiques, d'avoir les moyens juridiques d'organiser l'événement.

Première remarque : nous savons depuis les lois « Notre-Dame de Paris » et « JO Paris 2024 » qu'aujourd'hui, en France, il est très difficile de réaliser de grandes infrastructures sans loi spéciale. Je le regrette et je suis de ceux qui pensent

que nous devons aller beaucoup plus loin dans les lois relatives à la simplification économique. Si la loi Huwart est allée dans le bon sens, il reste encore beaucoup à faire.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 ne sont pas qu'un horizon sportif. Ils nous obligent aussi à laisser un héritage utile aux habitants et au pays. Pour illustrer mon propos, nous disposons d'exemples précieux, dont celui des Jeux olympiques d'hiver de 1992, qui ont permis de développer un tourisme qui rayonne mondialement, de développer des infrastructures – la gare ferroviaire de Moutiers ou la RN90 – et de développer l'économie.

Les Jeux d'hiver 2030 doivent s'inscrire dans cette continuité, avec le développement du transport décarboné grâce aux ascenseurs valléens de Bozel ou d'Âime.

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes auditionnées, qui ont nourri nos travaux. Je pense aux services de l'État, à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) et aux acteurs de terrain – l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), l'Association nationale des maires des stations de montagne (ANMSM) – au Cojop, dont les contributions ont permis d'améliorer et de sécuriser ce texte, ainsi qu'à mon homologue du Sénat, Martine Berthet.

Le discours est unanime: sans loi spéciale, pas de Jeux olympiques en temps et en heure.

Je remercie également Marina Ferrari, ministre des sports, pour le travail conduit en amont.

Ce projet de loi comporte quarante-trois articles et tend à appliquer les adaptations législatives nécessaires à la bonne organisation des Jeux. Nous sommes en réalité en terrain connu: ce texte reprend largement l'architecture juridique de la loi adoptée pour les Jeux de 2024 à Paris. Ces jeux d'hiver représentent une chance réelle pour nos territoires, notamment en matière de logement, de rénovation du bâti et de transformation du modèle touristique.

Sur quarante-trois articles, sept relèvent du champ de compétence de la commission des affaires économiques. On peut les classer en cinq groupes thématiques.

D'abord, l'urbanisme et les procédures d'aménagement, avec les articles 13, 14 et 17. Ensuite, la gestion transitoire du bâti et de la sobriété foncière avec l'article 18, puis les questions de logement et d'accueil des acteurs des Jeux avec l'article 19. Enfin, l'héritage et la rénovation des stations, avec l'article 20.

L'article 13 prévoit une dispense de formalités administratives pour les constructions, installations et aménagements temporaires directement liés aux jeux. L'article 14 autorise le recours à des procédures dérogatoires permettant d'accélérer la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Pour un plan local d'urbanisme (PLU) ou un schéma de cohérence territoriale (Scot), une concertation facilitée avec le public par voie électronique est prévue.

J'en profite pour tordre le cou aux personnes...

Mme Ségolène Amiot. Aux personnes, vous êtes sûr? (*Sourires.*)

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. ...qui crient au déni de démocratie que représenteraient ces jeux.

M. Jean-Claude Raux. C'est un appel au meurtre. (*Sourires.*)

M. Emeric Salmon. On tord le cou à des idées, pas à des personnes!

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. Je rappellerai que les régions accueillantes ont pris des délibérations en vue de l'organisation de ces jeux, tout comme le CNOSEF.

J'en viens à l'article 17. Il s'inspire d'une disposition instaurée pour les Jeux de 2024 qui a été généralisée grâce à la loi du 16 juin 2025 dont je suis à l'origine. Il prévoit un mécanisme de permis à double état. Les villages olympiques constitueront les logements de l'après 2030: c'est aussi cela, l'héritage des Jeux.

L'article 18 ouvre la possibilité de proroger, de manière exceptionnelle et encadrée, des permis de construire délivrés à titre précaire lorsque les constructions concernées contribuent directement à l'organisation des Jeux. Madame la ministre, un débat doit avoir lieu à ce sujet, compte tenu de l'amendement que vous avez déposé. Je le dis d'emblée: un équilibre avait été trouvé en commission et, entre décentralisation et déconcentration, je choisis toujours la décentralisation et je préfère donner des pouvoirs aux maires.

L'article 19 autorise la location de logements vacants dans les foyers de jeunes travailleurs et dans le parc locatif social. Nous en reparlerons à l'occasion de l'examen des articles.

L'article 20 concerne les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (Opah) et les opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisir (Oril), tandis que l'article 24 est relatif aux servitudes de montagne. Je remercie le député Rolland pour ce qu'il a utilement apporté en commission sur le sujet. (*M. Laurent Wauquiez applaudit.*)

M. Laurent Wauquiez. L'excellent M. Rolland!

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. Au-delà de l'événement lui-même, la préparation de l'après est un point crucial. Ce texte n'est pas parfait et nous devons le retravailler ensemble pour que les Jeux laissent un héritage positif. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, à laquelle la commission des affaires culturelles a délégué l'examen des articles 3 *bis*, 12, 18 *bis*, 21, 22 et 36.

Mme Olga Givernet, rapporteure pour avis de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. Je tiens tout d'abord à m'associer à mon collègue député de l'Ain Romain Daubié et à apporter tout mon soutien aux victimes de l'explosion survenue à Trévoux, ainsi qu'à leurs familles.

Je tiens également à remercier le gouvernement et Mme la ministre d'avoir accéléré l'inscription de ce texte à l'ordre du jour, tant il y a urgence. Six ans après la réussite des JOP de 2024, la France accueillera les 26^e Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, qui se tiendront en février et en mars 2030.

C'est évidemment une fierté et une chance pour notre pays, mais c'est aussi une responsabilité particulière dans le contexte climatique que nous connaissons. Car ces jeux ne se dérouleront pas dans le même monde que celui des Jeux d'Albertville ou de Grenoble. Ils auront lieu dans un environnement de haute montagne, déjà durement touché par le réchauffement climatique: recul des glaciers, raréfaction durable de l'enneigement, tensions croissantes sur la ressource en eau et sur la biodiversité.

Les Jeux de 2030 ne peuvent pas qu'être une parenthèse dérogatoire dans l'État de droit environnemental. Au contraire, ils doivent en être le laboratoire et l'accélérateur. L'exemplarité environnementale, la sobriété foncière et énergétique, la priorité donnée aux transports collectifs et à l'accessibilité ne peuvent plus être des options ou des slogans. Elles sont les conditions de l'acceptabilité des Jeux par nos concitoyens, et des critères par lesquels ils jugeront après coup si nous avons été à la hauteur.

Six articles, liés à des questions environnementales et de transport, ont été délégués à la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire. L'article 3 *bis*, introduit par le Sénat, vise à mesurer l'impact environnemental des Jeux grâce à la réalisation de deux études : la première en amont de l'événement et la seconde à son issue. Ces deux études doivent notamment comprendre une estimation du bilan carbone ainsi que des impacts sur la biodiversité et sur la ressource en eau. En commission, nous avons précisé que l'artificialisation des sols serait également bien prise en compte.

Plus que jamais, ces jeux d'hiver doivent être exemplaires sur le plan environnemental. Dans ce contexte, les organisateurs ont pris des engagements forts en matière de performance environnementale. On peut notamment citer la réutilisation des sites et des infrastructures existants, le développement de solutions de transport collectif, pour acheminer les spectateurs vers les sites de compétition ou encore l'absence de construction dans des zones protégées et une artificialisation des sols quasi nulle.

Ensuite, l'article 12 doit permettre de concilier l'efficacité et l'effectivité de la participation du public, avec la volonté légitime de réduire les délais permettant de faire aboutir les projets nécessaires à la préparation, à l'organisation et au déroulement des JOP 2030. Il tend ainsi à créer, pour les projets soumis à évaluation environnementale, une procédure *ad hoc* de consultation du public, proche de l'actuelle procédure de participation du public par voie électronique (PPVE). Cette procédure, déjà appliquée dans le cadre des Jeux de Paris 2024, est indispensable en raison du court délai qui nous sépare de la tenue des Jeux de 2030, et l'est d'autant plus que les conditions climatiques en montagne ne permettent de procéder aux travaux et aménagements que pendant une partie de l'année. Je proposerai donc un amendement visant à redonner à l'article 12 toute sa portée.

L'article 18 *bis*, également introduit par le Sénat, prévoit d'exclure de la trajectoire ZAN l'ensemble des consommations foncières liées aux constructions nécessaires aux JOP 2030. Une telle rédaction crée de fait un régime d'exception sur mesure pour les Jeux. Or les organisateurs eux-mêmes indiquent que l'essentiel des infrastructures nécessaires existe déjà et que les surfaces potentiellement concernées par de nouveaux aménagements seraient inférieures à 20 hectares.

La commission du développement durable a fait un choix politique clair : elle a voté la suppression de cet article. Toutefois, la commission des affaires culturelles n'a pas suivi ce choix et l'a conservé. En séance, je vous inviterai donc à confirmer la position de notre commission.

L'article 21 traite d'un sujet qui nous tient particulièrement à cœur : l'accessibilité universelle des transports. En commission, nous avons souhaité rehausser cette ambition en procédant à une réécriture globale de l'article. Nous demandons désormais que le rapport qu'il prévoit ne soit pas seulement un état des lieux, mais qu'il détaille l'ensemble des mesures de renforcement de l'offre de transports publics desservant les sites olympiques.

Enfin, l'article 22 tend à reconduire, pour les Jeux d'hiver de 2030, le dispositif de voies réservées, déjà expérimenté à Paris en 2024 et cette fois adapté au contexte alpin. Il permet, pendant la durée des Jeux, de réserver certaines voies aux véhicules des personnes accréditées, aux transports collectifs, aux taxis, aux véhicules destinés au transport des personnes à mobilité réduite (PMR) et aux véhicules de secours.

Ce dispositif, parfois critiqué, a pourtant fait ses preuves en 2024. Il a permis de garantir des temps de parcours stables pour les athlètes et les services de secours, sans augmenter significativement la congestion locale.

J'espère que nos travaux aboutiront à l'adoption de ce projet de loi indispensable à la réussite des Jeux d'hiver de 2030. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Benjamin Dirx, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, à laquelle la commission des affaires culturelles a délégué l'examen de l'article 8.

M. Benjamin Dirx, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire. Le 25 janvier 1924, la petite ville de Chamonix entrait dans l'histoire en accueillant les tout premiers Jeux olympiques d'hiver. À l'époque, rien n'était écrit d'avance : quelques dizaines de sportifs – un peu plus de 200 –, venus de pays parfois encore meurtris par la guerre, se retrouvaient au pied du Mont-Blanc pour inventer une nouvelle forme d'olympisme.

Ces jeux furent pionniers, presque artisanaux, mais ils portaient déjà en eux une idée forte, celle d'une montagne comme un espace de fraternité, de dépassement de soi et de rencontre entre les peuples. Ces premiers jeux ont posé les fondations d'une tradition centenaire : ils ont fait de la France une terre d'olympisme hivernal, capable d'allier l'exigence sportive, la beauté des territoires et l'accueil des nations.

Chamonix 1924, c'est le point de départ d'un héritage qui continue de nous engager aujourd'hui. Le 8 septembre 2024, un siècle plus tard, nous avons refermé un autre chapitre majeur de cette histoire, avec la clôture des Jeux paralympiques de Paris. Bien plus qu'un événement sportif, ils ont été la démonstration éclatante de notre savoir-faire, de notre capacité collective à organiser un rendez-vous mondial et de notre volonté de placer l'inclusion, l'accessibilité et l'innovation au cœur du projet olympique.

Paris 2024 a montré au monde une France capable de rassembler, de fédérer et de faire du sport un levier de transformation sociale. Ces jeux ont laissé une empreinte durable, tant dans nos infrastructures que dans nos esprits ; ils ont rappelé que l'olympisme est avant tout une aventure humaine.

C'est forts de cet héritage, de Chamonix 1924, de Grenoble 1968, d'Albertville 1992 et de Paris 2024 que nous nous tournons aujourd'hui vers l'avenir, avec les Jeux olympiques et paralympiques de 2030.

Ces jeux devront être à la hauteur de notre histoire, mais aussi des défis de notre temps. Ils devront inventer une montagne de demain, une montagne respectueuse de l'environnement, sobre dans ses choix économiques et exemplaire dans sa gouvernance.

Car réussir les Jeux de 2030, ce n'est pas seulement réussir un événement sportif. C'est démontrer que nous savons organiser de grands rendez-vous internationaux, avec responsabilité, transparence et maîtrise des deniers publics.

C'est précisément dans cet esprit que s'inscrit l'article 8 du projet de loi, dont j'ai l'honneur d'être le rapporteur, son examen ayant été délégué au fond à la commission des finances.

Cet article est l'un des piliers du texte. Il vise à permettre un contrôle renforcé de l'utilisation des fonds publics mobilisés pour l'organisation des Jeux. Il étend le contrôle de la Cour des comptes à l'ensemble des organismes publics et privés qui concourent à l'organisation des Jeux, bénéficiant de financements publics et dont le siège est situé en France.

Ce dispositif n'est ni accessoire ni symbolique. Il est la traduction concrète d'une exigence partagée, celle de la transparence et de la rigueur. À l'heure où les attentes de nos concitoyens sont fortes, nous devons leur apporter des garanties claires sur la bonne gestion de ces jeux.

Dans cet esprit, nous avons adopté, en commission, un amendement prévoyant que le rapport de la Cour des comptes sera remis au Parlement au second semestre de 2028. Ce choix vise à garantir un examen serein, indépendant et protégé de toute interférence avec les échéances électorales du premier semestre de cette année-là.

C'est une décision respectueuse, à la fois du débat démocratique et du rôle des institutions de contrôle.

En définitive, en soutenant cet article et ce projet de loi, nous honorons l'héritage de 1924, nous tirons les leçons de 2024 et nous préparons les Jeux de 2030, qui devront être un modèle d'ambition, de responsabilité et de confiance collective.

Le sport, et plus encore les Jeux olympiques et paralympiques, dépasse largement le cadre de la compétition. Il est un formidable vecteur de cohésion sociale. Il rassemble les peuples, les territoires et les générations autour de valeurs communes.

Pour reprendre les mots de Nelson Mandela : « Le sport a le pouvoir de changer le monde. » « Il a le pouvoir d'inspirer. » « Il a le pouvoir d'unir les gens d'une manière quasi unique. »

C'est précisément cette ambition que nous défendons avec ce texte. En soutenant ce projet de loi, nous faisons le choix d'un olympisme fidèle à ses valeurs fondatrices et donnons à la France les moyens de réussir les Jeux de 2030, dans un esprit de responsabilité et de fraternité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et sur plusieurs bancs du groupe HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à laquelle la commission des affaires culturelles a délégué l'examen des articles 31 à 35.

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. L'accueil des Jeux dans nos territoires de montagne est une joie et un honneur immenses ainsi qu'un réel défi sécuritaire. Si nous voulons des jeux à la fois festifs, populaires et pleinement sereins, nous devons anticiper dès à présent le dispositif de sécurité que nous déploierons dans le cadre d'un événement exposé, présentant des vulnérabilités particulières.

Le titre V du projet de loi est consacré à ces enjeux. Il s'appuie sur le succès des JOP 2024 en matière de sécurité. Je tiens d'ailleurs à saluer la mobilisation humaine exceptionnelle des 45 000 membres des forces de l'ordre et des 27 500 agents de sécurité privée qui ont permis leur bon déroulement malgré une préparation particulièrement contrainte. D'après les retours d'expérience de multiples acteurs, l'anticipation est indispensable, mais la priorité ne lui est pas encore suffisamment donnée pour ce qui concerne les JOP 2030 – j'y reviendrai quand nous examinerons les articles.

La commission des lois a fait preuve d'une grande sagesse lors de l'examen du titre V. Je salue la rédaction équilibrée des articles 31 à 35 que nous vous proposons d'examiner et que je vous présente succinctement.

La rédaction adoptée de l'article 31 revient à la version initiale du texte, limitant clairement la nouvelle compétence d'inspection des coffres dévolue aux agents privés de sécurité. À l'initiative de Mme Sandra Regol, nous avons également explicité le fait que le conducteur et ses passagers qui auraient refusé de se soumettre à l'inspection visuelle du véhicule pourront tout de même accéder à pied au site concerné.

Les articles 32 et 33 prévoient respectivement une interdiction de décollage des aéronefs – et non des drones – dont le pilote s'apprête à violer une interdiction de survol, et la pérennisation d'un dispositif mis en œuvre pour les JOP 2024 permettant de mener des enquêtes administratives sur certains personnels intérimaires des sociétés de transport.

L'article 34 introduit une nouvelle mesure d'interdiction de paraître, tirant les leçons de l'expérience des JOP de Paris 2024, lors desquels beaucoup, beaucoup trop d'interdictions particulièrement contraignantes furent prononcées. Cette nouvelle mesure présente un réel intérêt opérationnel, tout en étant encadrée par des garanties fortes qui en font un dispositif à la fois proportionné et utile.

L'article 35 prolonge l'expérimentation de la vidéoprotection algorithmique telle qu'elle fut mise en place lors des JOP 2024. Je refuse de laisser prospérer la moindre confusion à cet égard : cette vidéoprotection n'utilise ni la reconnaissance faciale ni les données biométriques. Telle qu'elle est aujourd'hui expérimentée, il s'agit d'une aide à la décision permettant d'attirer l'attention des agents chargés de surveiller les écrans de vidéoprotection sur des situations déterminées à l'avance : lorsqu'un risque s'apparentant à un des *scenarii* prédéfinis est repéré dans une zone filmée par une caméra,...

M. Rodrigo Arenas. Avec quelle technique ?

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. ...l'agent est alerté par un signal sonore.

Mme Élisabeth Martin. Il y a 60 % de faux positifs !

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Nous ne parlons que de cela : il ne s'agit en aucun cas d'empêcher des comportements anormaux qui n'auraient pas été définis au préalable – et qui pourraient être alors réprimés de manière arbitraire.

L'extension de cette expérimentation est nécessaire afin de mieux définir les *scenarii* en question et de valider la pertinence de l'utilisation de ce nouvel outil : nous avons besoin de temps pour définir les cas d'usage pertinents, notamment dans la perspective de ces jeux qui se dérouleront dans des zones de montagne aux contraintes particulières. Nous avons besoin de temps pour lancer les appels d'offres – ou permettre à l'État de développer une solution technique ; nous avons

besoin de temps pour paramétrer correctement les outils ; enfin, nous avons besoin de temps pour que les agents utilisateurs se familiarisent avec le logiciel choisi. C'est pourquoi il ne faut pas restreindre l'expérimentation à la seule période des JOP. Ce ne serait pas efficace.

Comme indiqué dans les rapports du comité d'évaluation indépendant présidé par M. Christian Vigouroux et dans celui de la mission d'information de mes collègues Éric Martineau et Stéphane Peu, la vidéoprotection algorithmique doit encore être testée pour que nous puissions véritablement en mesurer l'efficacité. Il reviendra en 2028 au législateur de décider des conditions dans lesquelles cet outil pourra être utile à la prévention des risques. Un nouveau rapport d'évaluation sera alors réalisé et nous pourrions juger en connaissance de cause.

Je remercie la commission des lois pour ses travaux et adresse mes remerciements les plus vifs à l'ensemble des personnes qui se sont rendues disponibles pour les auditions. Nous pouvons nous réjouir des dispositifs proposés : ils nous permettront d'offrir au monde entier un formidable événement sécurisé et de montrer la qualité de nos montagnes alpines. Vive les Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem ainsi que sur plusieurs bancs des groupes DR et HOR.*)

MOTION DE REJET PRÉALABLE

Mme la présidente. J'ai reçu de Mme Mathilde Panot et des membres du groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire une motion de rejet préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à M. Jean-François Coulomme.

M. Jean-François Coulomme. L'examen de ce projet de loi sur l'organisation des JOP 2030 est l'occasion pour moi de me présenter à cette tribune en député savoyard amoureux de nos montagnes, mais aussi en comptable des dépenses de l'État.

Ce projet de loi n'est pas une obligation. Il résulte au contraire d'un choix politique. Seule en lice pour ces jeux d'hiver 2030, la France avait, dans le cadre du dialogue ciblé avec le CIO, neuf mois pour obliger ce dernier à accepter et respecter notre cadre législatif et réglementaire. Elle n'a rien fait. Tous les autres candidats s'étant désistés, la Suisse et la Suède furent à leur tour écartées par la CIO en raison des risques de consultations et de votations préalables, qui auraient acté le refus des populations concernées à organiser ces jeux sur leur territoire. C'est en raison même de ce renoncement à consulter le peuple que le CIO a octroyé les Jeux à la France. Le souvenir du référendum de 2005 hante encore nos gardiens de troupeaux.

M. François Cormier-Bouligeon. Quel amalgame, c'est n'importe quoi !

M. Jean-François Coulomme. Cela nous rappelle que c'est le CIO qui a besoin des Jeux pour exister, comme certains politiques ont besoin des Jeux pour briller. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe DR.*)

Mme Marie Pochon. Très bien dit !

M. Jean-François Coulomme. Ce projet de loi de dérégulation de nos normes et de restriction de nos libertés fondamentales prétend un intérêt général qui, faute de mesures d'information et de consultation du public, ne peut être démontré.

Quant aux candidatures des deux présidents des régions Aura et Paca, elles illustrent la panne du processus démocratique à l'échelon régional et l'orgueil de deux barons locaux, plus préoccupés par leur image et leur ambition que par une gestion prudente et responsable de l'environnement et des finances locales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. Laurent Wauquiez. Merci de rappeler que nous nous sommes battus pour les avoir !

M. Jean-François Coulomme. Mon groupe, La France insoumise, s'est associé au collectif citoyen JOP 2030 pour saisir les tribunaux administratifs et le Comité d'Aarhus des Nations unies afin de dénoncer ce déni de démocratie et d'organiser, enfin, un véritable débat public.

M. Laurent Wauquiez. Vous avez rencontré un grand succès !

M. Jean-François Coulomme. À ce jour, toutes nos saisines ont été jugées recevables. La France est désormais sommée de démontrer qu'elle se conforme aux règles de consultation du public avant de s'engager dans cet énorme projet et toutes les options, y compris celle de l'abandonner, restent possibles.

M. François Cormier-Bouligeon. Vous avez encore marqué contre votre camp !

M. Jean-François Coulomme. Le Cojop assure que des consultations électroniques pourraient être organisées, mais nous refusons d'être gouvernés par des sondages et leurs instituts – on connaît les manipulations qu'ils servent et les corrompus qui les possèdent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP et sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Le contrat hôte olympique signé par MM. Wauquiez et Muselier avec le CIO n'est rien d'autre qu'une litanie de clauses léonines et compromissaires, soit un renoncement total au droit commun français, au profit d'une entreprise suisse organisatrice de spectacles sportifs. Tout litige et tout recours nés du contrat de ville hôte seront ainsi renvoyés à des juridictions supralégales et extranationales, entraînant un arbitrage du Tribunal arbitral du sport (TAS), ou, en dernière instance, des tribunaux suisses. Les clauses compromissaires sont pourtant strictement interdites par l'article 2061 de notre code civil. Le projet de loi que nous allons examiner vise donc à régulariser une illégalité flagrante.

Considérons ensuite le coût, ou plutôt les coûts, des Jeux d'hiver 2030 : un budget plancher de 2,134 milliards d'euros, auquel s'ajoutent le financement public des infrastructures de transport, la mise à disposition des personnels et des moyens de l'État, mais aussi d'énormes frais de sécurité.

Mme Marie Pochon. Comme quoi, de l'argent, il y en a !

M. Jean-François Coulomme. Venons-en à présent au dispositif général de cette loi spéciale et à ses effets sur notre pays. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), si le réchauffement climatique attendu sur le territoire est désormais définitivement supérieur à 1,5 degré Celsius en moyenne, il se situera au-delà des 4 degrés dans les Alpes. Or le rapport du CIO ne contient pas une ligne sur les 2 millions de tonnes de CO₂ émise par les transports, la construction des hôtels, des routes, des parkings et des villages olympiques. Gestion des déchets plastiques, retenues collinaires et bassins de pompage des nappes phréatiques, coulage forcené de béton et d'acier : ces jeux d'hiver sont une atteinte manifeste à la montagne, à ses espaces immaculés, à ses sols, à ses forêts et à ses pâturages.

L'artificialisation de nos montagnes est un sujet en soi : dans le cas d'espèce, béton et bitume viendront encore minéraliser et polluer toujours plus les rares espaces encore fertiles. Il n'est qu'à voir aujourd'hui la vallée de la Maurienne pour être pris de dégoût.

De la montagne, contrairement à la Macronie, tout ruisselle : l'eau accumulée sur les sommets sous forme glaciaire ou phréatique irrigue les vallées, assure un équilibre hydrostatique des terres, des sols, des sous-sols et des roches, dont l'eau constitue le ciment. Cette eau si précieuse qu'elle conditionne la vie des hommes et des bêtes sera ici préemptée pour faire de la neige ; elle est pourtant indispensable au refroidissement des réacteurs nucléaires situés en aval sur le cours du Rhône.

M. Vincent Descoeur. Tiens, ils défendent le nucléaire, maintenant !

M. Jean-François Coulomme. L'eau est un bien commun si vital et si précieux qu'il devrait être sanctuarisé. Il n'est pourtant pas question un seul instant de la préservation du cycle de l'eau dans ce texte. Les multiples dérogations qu'il tend à imposer ne sont que des autorisations temporaires à commettre des atteintes définitives à notre environnement et à nos montagnes, soit un grossier contournement de la Charte et du code de l'environnement.

Ainsi que le démontre Éric Adamkiewicz, chercheur en développement territorial, le sport est un habillage, un prétexte pour justifier la poursuite d'aménagements dans les territoires de montagne. Cette assertion se vérifie dans le présent texte, puisqu'il contient les dispositions nécessaires pour préempter, réquisitionner et exproprier sans contraintes : les délais de prévenance et de mise en demeure, en particulier, y sont raccourcis, afin que les décisions s'imposent dans l'urgence et l'immédiateté et que les procédures de recours des particuliers deviennent impossibles.

Il serait question de faciliter les mobilités, c'est-à-dire les accès du tourisme de masse – que les visiteurs soient acheminés par train, par route, par jets ou par hélicoptères, par téléphériques ou par ascenseurs valléens. On nous promet une ruée vers l'or blanc, quand il ne s'agira que de toc synthétique ou artificiel – pardon, madame la ministre, je veux dire « neige de culture ».

Habitant, paysan, berger, riverain, petit propriétaire, commerçant : quiconque se trouvera sur les tracés d'accès aux sites devra céder sa place et sa vie pour ces quelques jours de bacchanales. Et toute résistance sera gérée avec la plus grande fermeté judiciaire ou policière – ce qui nous amène à cet autre épouvantable titre, le titre V, celui des atteintes aux droits individuels et à nos libertés publiques.

Dans le prolongement des Jeux de Paris, le texte impose en effet un recours massif à la vidéosurveillance algorithmique (VSA), laquelle collecte évidemment nos données biométriques,...

M. François Cormier-Bouligeon. Vous disiez déjà cela en 2024 et c'était faux !

M. Jean-François Coulomme. ...violant ainsi l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Elle comporte peu d'articles, lisez-la ! (*M. Aurélien Saintoulet applaudit.*)

De son côté, la Cnil dénonce la vérification insuffisante des opérateurs chargés de flicker, d'identifier, d'appliquer des critères, de caractériser, de recouper les « profils », c'est-à-dire les citoyens, qu'ils soient accrédités ou non, bienvenus ou pas.

M. François Cormier-Bouligeon. Plus c'est long, moins c'est bon !

M. Jean-François Coulomme. De toute évidence, il s'agit ici avant tout de réprimer et de criminaliser les militants de l'environnement, au besoin de les mettre en garde à vue, comme l'ont été à Paris des militants et des activistes d'Extinction Rébellion ainsi que des journalistes non désirés – toutes ces affaires ayant été classées sans suite.

Pour satisfaire les enquêtes administratives avant embauche, le croisement des fichiers sera lui aussi à la fête – on n'est jamais trop prudent. S'ajouteront à ces contrôles préventifs des mesures d'assignation à résidence et d'interdiction de paraître, en lien avec les désormais fameuses Micas, ces mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance orwellienne.

Quand un événement présente autant de risques et suscite autant de contestations, ce ne sont pas les contestataires qu'il faut réprimer, mais l'événement qu'il faut reconsidérer. Ces atteintes à nos droits nous rappellent combien M. Macron fait surtout la guerre au peuple et à l'environnement...

M. François Cormier-Bouligeon. Vous racontez n'importe quoi, carton rouge !

M. Jean-François Coulomme. Ces dérogations aux droits ne seraient toutefois pas pleinement effectives si elles ne s'articulaient pas avec d'autres libéralités destinées à affranchir les organisateurs des Jeux de tout contrôle éthique des sponsors et annonceurs.

Le texte ne prévoit pas non plus de dispositif pour lutter contre l'opacité des attributions de marchés publics par le Cojop et la Solideo – laquelle, par ailleurs, n'aura recours aux entreprises de l'économie sociale et solidaire que pour moins de 0,2 % des travaux liés aux Jeux de Paris.

Comme en 2024, les organisateurs recourront à la soustraction au moyen d'appels d'offres qui privilégieront les entreprises moins-disantes – celles pour lesquelles les coûts de production sont la variable d'ajustement de la compétitivité et qui rognent sur les aspects environnementaux et sociaux –, entraînant le recours à une main-d'œuvre précarisée et corvéable à merci, comme le furent les gilets noirs de l'Aréna, qui n'ont reçu pour toute prime que des promesses de régularisation non tenues.

Mme Mathilde Feld. La honte !

M. Jean-François Coulomme. S'agissant du favoritisme, rappelons-nous de l'attribution à GL events – mastodonte de l'événementiel dirigé par un proche de M. Macron – de 70 % des aménagements temporaires des JO de Paris. Ou encore du président du Cojop 2024, soupçonné par le parquet national financier (PNF) d'avoir perçu jusqu'en 2020 une rémunération annuelle atteignant 270 000 euros bruts. La liste est longue mais elle est disponible en ligne ; je vous laisse la consulter et mener vos propres recherches.

M. François Cormier-Bouligeon. On dirait du Trotski !

M. Jean-François Coulomme. S'il existe dans le code général des impôts un article taillé sur mesure pour un ami cher, c'est bien l'article 1655 *septies*. Plus qu'une aubaine pour le CIO, c'est une bénédiction, puisque cet article honteux défiscalise le CIO, ses sponsors, ses partenaires et

ses annonceurs. Pourquoi? Quel mérite les exempter de l'effort collectif auquel tous les petits artisans et commerçants locaux sont assujettis? Tenez-vous bien: cet article ne prévoit rien de moins que d'exempter le CIO et ses entreprises partenaires de l'impôt sur les sociétés, de l'impôt sur le revenu, de la CSG, de la taxe foncière, des taxes, participations et cotisations salariales. De vrais Jeux « olympiques » pour nos caisses publiques, pourtant réputées exsangues! (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Pochon applaudit également.*)

Vous le savez, à La France insoumise, nous savons où trouver des trésors cachés pour assurer une vie digne aux Français,...

M. Laurent Wauquiez. Ah ça, pour les impôts, il y a du monde! La CSG sur l'assurance vie, par exemple!

M. Jean-François Coulomme. ...tandis que les autres, en revanche, savent se les partager entre amis et le dissimuler soigneusement.

Vous me direz que chez LFI, nous voyons toujours le verre à moitié vide; ce n'est pas vrai. Nous savons apprécier un bon héritage quand il est le fruit d'une vie de labeur, pour être ensuite partagé entre les contribuables du pays. Au lendemain des Jeux d'Albertville de 1992, endettée jusqu'à l'os, la municipalité procède à la fermeture de la piscine, de la maison des jeunes et de la culture (MJC), du foyer des jeunes travailleurs et des abattoirs municipaux pour rembourser le coût des Jeux.

M. Laurent Wauquiez. Quelle honte de critiquer le bilan des Jeux d'Albertville!

M. Jean-François Coulomme. La communauté de communes de la région d'Albertville (Coral), asphyxiée depuis, prendra le relais du remboursement des 13 millions d'euros empruntés pour remettre la halle olympique aux normes, auquel s'ajoutera un coût d'entretien annuel de plus de 1 million d'euros. Posons la question à notre cher collègue Michel Barnier: en 1987, il était à la fois président du conseil général de Savoie et président du Cojop – on n'est jamais mieux servi que par soi-même!

M. Jean-Pierre Vigier. Vous ne lui arrivez pas à la cheville!

M. François Cormier-Bouligeon. Justement, ça a été une réussite! Prenez exemple sur lui!

M. Jean-François Coulomme. Il avait alors dû reconnaître un déficit de 300 millions de francs pour la seule ville d'Albertville, et exigea de l'État qu'il prenne son seau et sa serpillière afin d'éponger la dette de cette collectivité.

M. Vincent Descoeur. C'est vrai que vous, vous n'organisez pas grand-chose!

M. Jean-François Coulomme. Et pour les JO d'Athènes? Les sites sont à l'abandon. Les JO de Sochi en 2014? Le budget annoncé était de 8 milliards d'euros, il a fini à 36 milliards – mais il est vrai que la Russie a un goût pour le clinquant. En ce qui concerne les Jeux de Paris 2024, la Cour des comptes évalue la dérive de leur coût entre 3 et 5 milliards d'euros.

M. Belkhir Belhaddad. Vous avez le droit d'être fier de votre pays, quand même!

M. Jean-François Coulomme. L'Association nationale des élus en charge du sport (Andes) estime, quant à elle, que la rénovation des équipements hérités de Paris 2024 coûtera entre 10 et 15 milliards d'euros; elle dénonce un gel simul-

tané de 50 % des crédits et de 1 000 emplois socio-sportifs prévus dans les quartiers prioritaires de la ville. Je crains que l'on ne se bouscule pas pour réclamer ce genre d'héritage.

M. René Pilato. Ils ont un bilan calamiteux!

M. Jean-François Coulomme. Évoquons à présent la question de l'argent public, de ses prédateurs et de sa raréfaction, qui compromettent gravement son prétendu ruissellement dans les tissus profonds de la société.

Mme Sandrine Lalanne. C'est bien la première fois qu'ils se soucient de l'argent public!

M. Jean-François Coulomme. Il ne s'agit pas ici du seul budget du Cojop, mais aussi de celui de la Solideo pour les équipements, des dépenses externalisées aussi bien que de celles héritées pour gérer des équipements disproportionnés. Ces dépenses seront imposées aux collectivités territoriales: régions, départements – comme celui de la Savoie qui, par l'intermédiaire de son président Hervé Gaymard, déclare se désolidariser de cette gabegie – et communes, comme Courchevel, qui voit poindre avec inquiétude la facture d'un tremplin à ski que n'utiliseront ensuite que de rares pratiquants quelques jours dans l'année, à peine plus nombreux que les licenciés en bobsleigh.

Rappelons, en toute solidarité avec les collectivités territoriales, que leurs ressources ont subi des réductions drastiques depuis des années, tandis que les dotations de l'État se sont figées. Combien de stades de quartier, de piscines, de centres aérés pourraient être construits avec l'argent magique de ce gaspillage? Combien de journées de pratique des sports populaires seront confisquées pour quelques jours de glisse pour CSP+? Combien de jeunes désœuvrés resteront de nouveau confinés aux pieds de leurs immeubles, assignés à résidence par les dealers de cet opium de synthèse que sont les Jeux? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. François Cormier-Bouligeon. À propos d'opium, a-t-on des nouvelles de M. Kerbrat?

M. Jean-François Coulomme. Les JOP 2030 sont dénoncés par la chambre régionale des comptes et le conseil économique, social et environnemental régional (Ceser) qui, tous deux, pointent les contradictions de ce mégaprojet avec les objectifs régionaux du plan climat et ses conséquences catastrophiques pour l'environnement, parmi de nombreux autres projets.

Avec ces jeux, nous sommes bel et bien face à un modèle économique et sociétal incompatible avec le changement climatique et l'urgence écologique. La terre brûle, et nous regardons ailleurs. Pire, elle brûle et les marchands du temple des Jeux l'aspergent d'essence à pleins bidons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Mais ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est l'avenir: l'avenir de nos fragiles territoires, de leurs habitants et, plus largement, celui de notre planète, unique et irremplaçable biotope de l'espèce humaine. Cet avenir nous oblige et vous oblige, comme légataires des générations futures.

Je veux dire ceci au CIO: vous ne pourrez vous prévaloir demain d'une quelconque défaillance de la France pour espérer le moindre dédommagement, la moindre indemnité. Car vous devez vous-même assumer le risque que les Jeux n'aient pas lieu. Ce n'est pas au contribuable français de garantir votre rente et vos bénéfices, pour des risques politiques et climatiques aussi démesurés.

Je tiens aussi à mettre en garde tous les élus, nationaux ou locaux, pour leur soutien à ces jeux ; ils trouveront dans les urnes leur juste sanction.

Mme Marie-Christine Dalloz. Oh là là ! À ce point-là, il fallait oser !

M. Jean-François Coulomme. Car si la devise des Jeux est *Citius, Altius, Fortius*, comme le démontre la juriste et activiste Delphine Larat, la devise du CIO reste bel et bien le dollar. Une fois les Insoumis au pouvoir, nous retirerons la France de ce projet.

M. Patrick Hetzel. Vous n'êtes pas près d'arriver au pouvoir !

M. Vincent Descoeur. Vous n'aimez pas la neige !

M. Jean-François Coulomme. Les Jeux ne sont pas faits. Car rien ne va plus : dérèglement climatique, raréfaction et pollution des ressources en eau, artificialisation des sols, émissions de CO₂, atteintes aux droits de la personne et dérogations aux droits qui protègent, renoncement à la souveraineté de l'État français, gestion irresponsable des finances publiques et aggravation de la dette. Si nous rejetons ce texte du gouvernement, alors la France pourra reprendre la main sur le processus décisionnel des Jeux.

Je conclurai en m'inspirant de Guy Debord, dans *La Société du spectacle* : nous ne voulons plus travailler au spectacle de la fin du monde, mais à la fin du monde du spectacle. Collègues, revenons à la raison, rejetons ce texte ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont plusieurs députés se lèvent, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*)

Mme la présidente. Sur la motion de rejet préalable, je suis saisie par les groupes Ensemble pour la République et La France insoumise-Nouveau Front populaire de demandes de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Marina Ferrari, ministre. Monsieur Coulomme, vous nous avez livré une description apocalyptique...

M. Patrick Hetzel. Euphémisme !

Mme Marina Ferrari, ministre. ...de l'organisation des Jeux olympiques. Je veux vous rappeler, avec un brin d'humour, ce que disait Jean-Michel Ribes : « L'enfer, c'est la simplicité. » Or vous avez fait preuve d'une grande simplicité, sinon d'une certaine mauvaise foi, en décrivant les dispositions de ce texte. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem et sur quelques bancs des groupes DR et HOR.*)

Vous avez critiqué le fait que ces jeux olympiques soient nés de l'initiative de deux grandes régions françaises. Je ne puis au contraire que me réjouir que ce soient des territoires qui aient voulu cette candidature. Aujourd'hui, plus de vingt collectivités sont engagées dans l'organisation des Jeux, avec le soutien de l'État – c'est plutôt un bon signe pour l'appropriation et la personnalisation de ces jeux par les territoires alpins. (*M. Laurent Wauquiez applaudit.*)

Par ailleurs, vous avez évoqué un budget plancher. Or il s'agit plutôt d'un budget plafond.

Mme Ségolène Amiot. Vous disiez la même chose pour les JO de 2024, c'est juste pour nous endormir !

Mme Marina Ferrari, ministre. Nous sommes responsables en matière budgétaire. La version initiale fixait le budget à 2 milliards d'euros ; il atteint désormais 2,132 milliards, parce que nous avons pris en compte les aléas. Notre gestion est très prudente et, en examinant le texte, vous verrez que nous nous dotons d'outils afin de rester au plus près de cette prévision budgétaire.

Vous vous offusquez des dépenses que vous considérez comme annexes, notamment en ce qui concerne les infrastructures de transport. Je m'étonne, alors qu'on parle d'héritage concret, qu'on remette en cause le fait que ces jeux olympiques permettent de financer des infrastructures de transport. Lorsqu'on tient la ligne politique qui est la vôtre, monsieur le député, on devrait se réjouir de l'installation d'ascenseurs valléens, que nous attendons dans nos montagnes depuis des années. On devrait se réjouir de voir des investissements ferroviaires pour désenclaver les Alpes du Sud, notamment le Briançonnais. (*Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis, applaudit.*) Vous devriez y réfléchir !

M. Laurent Wauquiez. Mais il s'en fiche ! La ligne de Chambéry, il n'en a rien à faire !

Mme Marina Ferrari, ministre. Vous évoquez le béton et le bitume, comme si nous allions déverser des rouleaux d'auto-route dans nos montagnes ; c'est faux, et vous le savez. Ce projet artificialisera une vingtaine d'hectares, alors que les deux régions en comptent plus de 10 millions.

Mme Mathilde Feld. Et alors ?

Mme Marina Ferrari, ministre. Dès lors, quand vous dites que nous allons bétonner, soit vous caricaturez, soit vous méconnaissez le dossier !

Vous mentionnez la vallée de la Maurienne. Vous avez commencé votre propos en soulignant que vous étiez un député savoyard amoureux des montagnes, et vous parlez de la Maurienne comme d'une sombre vallée.

M. Laurent Wauquiez. Comment peut-il dire ça ? C'est minable !

Mme Marina Ferrari, ministre. Je pense que nos amis mauriennais apprécieront la vision que vous avez du département qui vous est cher et des Alpes que vous prétendez défendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et Dem.*) Vous avez même parlé de « dégoût » !

Vous avez affirmé que le sport était un habillage et un prétexte. J'ai hâte de vous voir sur le terrain, auprès des clubs sportifs, des athlètes et des bénévoles, pour leur expliquer que le sport n'est pas l'une des valeurs cardinales de notre société ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Dem. – Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis, applaudit également.*)

Mme Marie Pochon. Vous avez coupé les budgets du sport !

Mme Marina Ferrari, ministre. Pour vous, organiser un magnifique événement sportif international, ce n'est pas mettre en avant les belles valeurs de l'olympisme – je trouve votre vision très réductrice.

Vous mettez en cause le premier ministre Michel Barnier pour son organisation des Jeux olympiques de 1992. Je ne sais pas si vous étiez déjà en Savoie à l'époque, monsieur le député, mais sachez que pour ceux qui ont eu la chance de connaître la Savoie avant et après, oui, le territoire a changé et ces jeux y ont permis un développement exceptionnel. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, DR et Dem. – M. Alexandre Portier, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation, applaudit également.*)

Enfin, je voudrais remettre à jour votre logiciel...

M. Patrick Hetzel. Il y a beaucoup à faire !

Mme Marina Ferrari, ministre. ...car il me semble que vous n'avez pas suivi les dernières actualités. Dans un article du *Dauphiné libéré*, à la suite du dernier conseil départemental – certains conseillers départementaux sont ici présents – le président Gaymard a exprimé sa position, « claire et sans ambiguïté » : « Le département de la Savoie n'est pas à l'origine de la candidature – c'est vrai, ce sont les régions –, il n'est pas l'organisateur des Jeux olympiques et paralympiques, mais il en est le compagnon de route, car ils sont une chance pour notre pays et pour nos montagnes. » Et il poursuit, rassurant : « C'est pourquoi, à notre place, dans les compétences qui sont les nôtres, nous assumerons toutes nos responsabilités. » (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR. – M. Éric Martineau applaudit également.*)

On ne peut donc pas raconter n'importe quoi. Au moment d'examiner ce texte, nous devons tous faire preuve d'un certain sens des réalités. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR, Dem et HOR. – M. Belkhir Belhaddad et M. le président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation applaudissent également.*)

Mme la présidente. Nous en venons aux explications de vote sur la motion de rejet préalable.

La parole est à Mme Valérie Rossi.

Mme Valérie Rossi (SOC). Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver représentent une réelle chance pour les territoires concernés, de par le dynamisme économique, les retombées touristiques et les infrastructures utiles – même après 2030 – qu'ils impulsent. Néanmoins, dans un contexte de réchauffement climatique et de forte contrainte financière pour les collectivités, l'organisation de ces JOP exige une vigilance particulière.

Cette motion de rejet préalable exprime des inquiétudes que nous partageons largement, qu'elles soient environnementales, financières, sécuritaires ou urbanistiques. Sur tous ces sujets, le groupe Socialistes et apparentés est pleinement mobilisé et vigilant. Pour autant, une motion de rejet préalable ne constitue pas la bonne réponse. Non pas parce que tout nous satisfait dans ce texte – ce n'est pas le cas. Mais parce que les Jeux d'hiver 2030 ont déjà été actés.

Mme Marie Pochon. Actés ?

Mme Valérie Rossi. Le texte à examiner n'a pas vocation à ouvrir un débat de principe sur l'opportunité d'accueillir ou non ces jeux. Il s'agit désormais d'en encadrer la mise en œuvre – c'est précisément le rôle du Parlement.

Rejeter le texte aujourd'hui reviendrait à repartir du texte du Sénat, ce que nous ne souhaitons pas. Le travail en commission a été utile ; il a permis de rééquilibrer le projet de loi et d'y introduire davantage d'exigences et de garanties. C'est dans cet esprit que notre groupe a travaillé et continuera de le faire.

En ce qui concerne l'urbanisme, nous avons renforcé l'encadrement des dérogations et limité leur durée. S'agissant de l'environnement, nous avons travaillé à rendre les engagements réellement contraignants et opérationnels. Pour ce qui est de la participation citoyenne, nous avons renforcé la concertation avec les territoires. Concernant la sécurité, nous refusons la banalisation de mesures dérogatoires et demandons un encadrement strict, proportionné et limité dans le temps.

Ce soir, il ne s'agit pas d'être pour ou contre les Jeux, mais de faire notre travail de législateur en poursuivant l'encadrement du projet de loi. C'est pourquoi notre groupe ne votera pas la motion de rejet préalable et poursuivra l'examen de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – M. Laurent Wauquiez applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland (DR). Les Jeux, cher collègue Coulomme, sont faits pour faire briller...

M. Jean-François Coulomme. Les yeux !

M. Vincent Rolland. ...les athlètes. Les Jeux sont faits pour les athlètes avant tout.

Un député du groupe LFI-NFP. Ça fait cher par athlète !

M. Vincent Rolland. Nous ne voterons pas cette motion de rejet parce que nous considérons que ce texte permettra d'organiser dans de meilleures conditions un événement de dimension mondiale, dont le pays pourra s'enorgueillir.

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. Il a raison !

M. Vincent Rolland. Contrairement à ce que vous avez dit, les Jeux olympiques d'Albertville ont été un formidable vecteur de développement pour la Savoie. Cette initiative de Michel Barnier, aux côtés de Jean-Claude Killy, a permis de créer un îlot de prospérité dont tout le monde se félicite aujourd'hui. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes DR, EPR et Dem.*)

Chers collègues, je ne peux résister à la tentation de vous en avertir : l'examen de ce texte sera pour vous l'occasion de mettre en conformité vos votes et vos propos. Le groupe Droite républicaine...

M. Théo Bernhardt. Ce qu'il en reste !

M. Vincent Rolland. ...proposera, par exemple, des amendements visant à encourager le bénévolat – je suppose, bien évidemment, que vous y êtes favorables.

M. René Pilato. Arrêtez avec le bénévolat !

M. Vincent Rolland. Nous présenterons également un amendement tendant à privilégier le recours aux entreprises locales, sujet que vous avez évoqué tout à l'heure.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous voulons pouvoir examiner ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR et EPR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Pochon.

Mme Marie Pochon (EcoS). Face au mur de la dette, au milieu de mille urgences et à la fin de l'année la plus chaude jamais enregistrée, nous examinons, dans la précipitation, un projet de loi visant à financer et à organiser dans nos jolies Alpes des Jeux olympiques et paralympiques pharaoniques que personne d'autre ne voulait.

Personne n'en voulait parce que les Alpes sont déjà en première ligne du réchauffement climatique. Dans un monde où les températures globales augmenteront de quatre degrés et où 80 % du manteau neigeux sera amené à disparaître, beaucoup se demandent s'il faut conserver ce modèle du « tout ski ». S'il a permis à nos vallées de montagne de se développer, nous avons l'obligation de le repenser au nom de celles et ceux qui les habitent.

Vous ne vous sentez pourtant pas concernés. Au contraire, vous avez choisi de faire de ces jeux un laboratoire de dérogations au droit de l'urbanisme et de l'environnement.

Mme Anne Genetet. Mais non !

Mme Marie Pochon. Tout cela pour deux nouvelles patinoires à Nice, un téléphérique à 3 400 mètres d'altitude sur le glacier de la Girose dans le massif des Écrins, des projets routiers et des hôtels de luxe – balayant au passage l'objectif ZAN inscrit dans la loi dite climat et résilience ainsi que l'autonomie communale. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

Personne n'en voulait parce que cet événement coûte un pognon de dingue – en argent public. La France a déjà provisionné plus d'un demi-milliard d'euros. En matière d'économies, on a vu mieux ; ou plutôt, vous avez vu mieux : cette année, vous avez raboté le pass'sport et gelé les 100 millions d'euros de l'aide à la rénovation des infrastructures sportives dans nos montagnes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

Personne n'en voulait, mais vous les organisez tout de même. Ces jeux sont fondés sur un déni de démocratie ; deux présidents de région ont engagé le pays tout entier, sans débat national, sans consultation locale, sans saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) et sans évaluation parlementaire. Continuons gaiement : après les démissions de Martin Fourcade et de la directrice des opérations du Cojop, après le retrait du département de la Savoie, vous êtes allés jusqu'à déroger à la procédure parlementaire, la semaine dernière, pour faire passer vos magouilles. (*Mêmes mouvements.*)

M. Vincent Rolland. C'est faux !

Mme Marie Pochon. Contre un texte qui ne fait que détricoter la règle de droit pour seize jours de sponsoring dans nos massifs alpins, nous voterons, au nom de toutes celles et de tous ceux qui les habitent, cette motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EcoS et LFI-NFP.*)

Mme Marie-Christine Dalloz. On s'en doutait !

Mme la présidente. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier (Dem). À l'occasion de cette première prise de parole du groupe Les Démocrates, je tenais à témoigner de notre solidarité avec les victimes de l'explosion survenue à Trévoux ainsi qu'avec les forces de l'ordre et les services de secours qui sont intervenus. (*Applaudissements.*)

Troublante contradiction que celle à laquelle s'est livré l'orateur qui a pris la parole tout à l'heure : déplorer l'absence de débat public sur l'organisation des Jeux tout en défendant une motion de rejet préalable ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.*)

M. Laurent Wauquiez. Il ne veut pas de débat !

Mme Géraldine Bannier. Le groupe Les Démocrates – pour être démocrate, justement – goûte un peu moins que le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ce recours systématique aux motions de rejet.

Mme Marie Pochon. Le recours fréquent au 49.3, il n'y a pas si longtemps, ne vous a pourtant pas gênés !

Mme Géraldine Bannier. Nous sommes attachés au débat. Des sujets importants seront abordés, liés notamment à l'environnement et à la sécurité – Mme la ministre les a très bien évoqués. Quelle image les députés que nous sommes donneraient-ils de la nation des droits de l'homme s'ils étaient incapables de débattre des Jeux olympiques ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Dem et EPR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Béatrice Bellamy.

Mme Béatrice Bellamy (HOR). Nous devons être fiers d'accueillir les Jeux de 2030. Ce projet de loi nous donne les outils pour le faire sereinement. En opposition totale aux propos que nous avons dû souffrir d'entendre pendant quinze minutes, nous voterons contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, EPR et DR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau (LIOT). Nos collègues du groupe LFI ont de nouveau illustré leur sens du dialogue démocratique consistant à n'accepter de discuter que des seuls textes avec lesquels ils sont d'accord – conception tout de même bien particulière.

M. René Pilato. Ne parlez pas de démocratie, avec ce que Macron a fait depuis qu'il est au pouvoir !

M. Joël Bruneau. Nous ne sommes heureusement pas les seuls à être favorables au débat et au dialogue ;...

M. René Pilato. Je le suis aussi !

M. Joël Bruneau. ...et comme nous sommes aussi favorables à l'accueil des Jeux olympiques de 2030, nous voterons contre la motion de rejet préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Mme Sophie Ricourt Vaginay (UDR). Fidèle à sa conception du travail parlementaire, le groupe UDR votera contre la motion de rejet préalable déposée par le groupe LFI, qui priverait la représentation nationale d'un débat indispensable et attendu par les Français.

Mme Marie Pochon. Indispensable ! Ils ne parlent que de ça !

Mme Sophie Ricourt Vaginay. Les enjeux d'organisation et de sécurisation de JO exigent des réponses précises et un examen approfondi. Nous refusons, par principe, toute posture idéologique : l'acceptabilité et la sécurité des JO méritent mieux que l'obstruction. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDR et RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Jolly.

M. Alexis Jolly (RN). C'est un fait : la France va organiser les Jeux olympiques et paralympiques. Face à cet événement historique, l'extrême gauche ne trouve rien de mieux à faire que de déposer une motion de rejet – que de refuser de débattre, de travailler et de prendre ses responsabilités.

L'obstruction est devenue votre seule ligne politique : bloquer plutôt que construire, empêcher plutôt que préparer, contester plutôt que gouverner.

Nous ne nous y trompons pas, ce n'est pas faute de projet que vous refusez ce débat. Votre projet, au contraire, nous le connaissons parfaitement : remise en cause du ski, remise en cause des voitures, remise en cause de l'activité économique, remise en cause de l'emploi, remise en cause de l'hébergement, remise en cause, au fond, de la possibilité même de vivre et de travailler dans nos territoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme Marie Pochon. Et la remise en cause du changement climatique, peut-être ?

M. Alexis Jolly. Derrière cette motion se cache une idéologie qui rêve d'une montagne sanctuarisée, figée, muséifiée, d'une montagne où l'on interdit et où l'on renonce,

d'une montagne dont les habitants s'entendent dire qu'ils doivent disparaître au nom de dogmes hors-sol. Ne faites pas semblant de découvrir cette tragédie. Vous bloquez à Paris et vous déléguez le blocage, dans les terroirs, à des réseaux associatifs politisés, coupés des réalités locales mais sachant empêcher efficacement toute action. (*Mme Marie Pochon s'exclame.*) Cette stratégie, ni écologique ni démocratique, n'est qu'hostilité profonde envers les territoires.

Nous voulons que les Français puissent apprécier pleinement l'opposition entre votre vision, faite de décroissance imposée et de culpabilisation permanente, et la nôtre, fondée sur le travail, l'activité,...

Mme Mathilde Feld. Le vol de l'argent public!

M. Alexis Jolly. ...l'innovation et la confiance accordée aux territoires comme à ceux qui y vivent.

Mme Marie Pochon. Qu'est-ce que la montagne va devenir avec votre projet?

M. Alexis Jolly. Nous voulons parler de sécurité, de financement, de maîtrise de l'argent public, de mobilité et de transport adaptés aux réalités de la montagne, de logement, d'hébergements pour les habitants et pour les saisonniers. Nous voulons parler de l'héritage concret des Jeux pour nos territoires et nous voulons parler d'environnement, enfin, mais avec pragmatisme et sans idéologie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Mme Marie Pochon. Mais d'où tire-t-il toute cette énergie? (*Sourires.*)

M. Alexis Jolly. Tout cela, vous le refusez. Ces jeux sont une opportunité pour la France et ses territoires. Ils méritent un débat sérieux, loin des postures idéologiques. Nous voterons contre la motion de rejet.

Mme la présidente. La parole est à M. Bertrand Sorre.

M. Bertrand Sorre (EPR). Le groupe Ensemble pour la République, vous vous en doutez, votera contre cette motion de rejet préalable proposée par La France insoumise.

M. Jean-François Coulomme. Vous êtes pour la dette!

M. Bertrand Sorre. Par principe, vous vous opposez à tout: aux grands événements, aux projets structurants, à l'attractivité des territoires et même au sport.

Ce que cette motion de rejet remet en cause, ce n'est pas simplement un texte – c'est une vision.

Mme Marie Pochon. Votre vision!

M. Bertrand Sorre. C'est une vision du sport, de l'excellence, du dépassement de soi et du rôle que la France doit continuer à jouer sur la scène internationale. Comme l'édition de 2024 en a apporté l'éclatante démonstration, l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques est avant tout une grande fête populaire et sportive. C'est un moment d'unité nationale – mais je sais que vous n'aimez pas cela – et de fierté collective; un moment où des athlètes, femmes et hommes, qui s'entraînent depuis des années et parfois depuis l'enfance, peuvent voir leurs efforts enfin récompensés.

La France est une terre pour les Jeux olympiques, que vous le vouliez ou non. Elle a su en faire la démonstration à de nombreuses reprises. (*M. René Pilato s'exclame.*) Ces jeux sont également une opportunité majeure pour nos territoires. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficieront d'un coup de projecteur mondial, avec des retombées économiques, touristiques et en matière

d'aménagement durable. Ces investissements utiles, structurants, profiteront à leurs habitants bien au-delà des olympiades. Les Jeux olympiques d'hiver de 2030, ne vous en déplaît, ont été attribués à la France – c'est ainsi.

Mme Marie Pochon. Personne n'en voulait!

M. Laurent Wauquiez. Et la Suède? La Suisse?

M. Bertrand Sorre. Après Chamonix, Grenoble et Albertville, et avec le soutien des régions Aura et Paca, les Alpes françaises auront à nouveau l'honneur d'accueillir cet événement planétaire. Elles auront l'honneur de faire rayonner la France sur le toit de l'Olympe, là où s'écrit l'histoire du sport mondial. (*M. Andy Kerbrat s'exclame.*)

Avançons, plutôt que de toujours freiner, rejeter et contester! Soyons ambitieux et donnons-nous les moyens, avec ce texte, d'organiser ces jeux dans les meilleures conditions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et DR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Gabrielle Cathala.

Mme Gabrielle Cathala (LFI-NFP). Après les JO de Paris 2024, qui ont coûté plus de 6 milliards d'euros en argent public et fait l'objet d'un rapport accablant du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, voici que vous récidivez. (*Protestations sur les bancs du groupe EPR.*)

Contrairement à ce que nos concitoyens pourraient croire, le projet de loi que nous examinons n'a rien à voir avec la promotion du sport.

M. Hadrien Clouet. Exactement!

Mme Gabrielle Cathala. Au prétexte de faciliter l'organisation des JO de 2030 dans les Alpes, il n'est qu'un condensé de mesures anti-écologiques et attentatoires aux libertés fondamentales (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP*): détricotage des règles de l'urbanisme et du droit de l'environnement par une série de dérogations, cadeaux fiscaux aux organisateurs,...

Mme Marie Pochon. Eh oui!

Mme Gabrielle Cathala. ...accélération des expropriations et des enquêtes publiques pour construire des infrastructures olympiques, suppression du double degré de juridiction sur la privation du droit de faire appel d'un jugement contre un projet, généralisation de la vidéosurveillance algorithmique, octroi d'attributions de fonctionnaire de police à des agents de sécurité privée, dérogation à la règle du repos dominical ou encore interdiction administrative individuelle de paraître près des épreuves. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Pochon applaudit également.*)

M. Jean-François Coulomme. Eh oui!

Mme Gabrielle Cathala. On sous-estime le coût exorbitant de ce laboratoire du pire: 2,2 milliards d'euros payés par le contribuable.

M. Bertrand Sorre. Encore un mensonge!

Mme Gabrielle Cathala. Cette facture sera réglée par les collectivités hôtes de la compétition, collectivités qui subissent pourtant, depuis huit ans, des milliards d'euros de coupes budgétaires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ce projet n'aurait jamais vu le jour si les citoyens avaient pu donner leur avis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Marie Pochon applaudit également.*)

Mme Ségolène Amiot. Eh oui!

Mme Gabrielle Cathala. Toutes les procédures ont été bafouées. La CNDP n'a pas été saisie, quand elle doit obligatoirement l'être à partir de 460 millions d'euros d'investissement. Ni les citoyens, ni les collectivités, ni les représentants des montagnes n'ont été consultés.

Quand le réchauffement climatique est deux fois plus rapide dans les Alpes que partout ailleurs, il n'y a que dans la France d'Emmanuel Macron qu'un gouvernement peut décider, seul, de l'artificialisation de nos écosystèmes de montagne et du gaspillage, dans les canons à neige, de quantités d'eau astronomiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Les Alpes n'ont pas besoin de rêves artificiels mais d'eau et de forêts vivantes ; elles ont besoin qu'on y préserve la vie.

M. Théo Bernhardt. Et la France n'a pas besoin de LFI !

Mme Gabrielle Cathala. Il n'y a que vous qui soyez assez bêtes pour organiser des JO sans savoir s'il y aura encore de la neige. (*Les députés du groupe LFI-NFP se lèvent pour applaudir.*)

Mme la présidente. Je mets aux voix la motion de rejet préalable.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	130
Nombre de suffrages exprimés	129
Majorité absolue	65
Pour l'adoption	30
contre	99

(*La motion de rejet préalable n'est pas adoptée.*)

DISCUSSION GÉNÉRALE

Mme la présidente. Dans la discussion générale, la parole est à M. Belkhir Belhaddad.

M. Belkhir Belhaddad. Après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, succès tant sur le plan du sport que de l'organisation, la France se prépare à accueillir à nouveau les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver, pour une quatrième fois, en 2030.

Projets des territoires, ces jeux ont également le soutien de l'État. Dans la lignée de la grande réussite des Jeux de 2024, ils donnent l'occasion à la France de se réaliser comme une nation sportive.

Malgré la baisse envisagée du budget dédié au sport pour 2026, il y a là une formidable occasion de laisser en héritage, à tous et à toutes, l'accès à une pratique sportive dans des équipements durables – ce dont La France insoumise n'a que faire.

Ces jeux devront être un levier de transition pour penser la montagne de demain. Ce projet de loi ne vise pas à dire oui ou non à l'organisation des JOP 2030 en France. Nous pourrions d'ailleurs nous interroger sur l'absence de consultation du Parlement lorsqu'un pays ou une ville candidate à l'organisation d'un tel événement, d'envergure internationale, et l'obtient : il mobilise les finances publiques et les ressources de l'État et son bon fonctionnement nécessite un cadre juridique dérogatoire au droit commun. Cela devrait donner lieu à un débat.

Ce projet de loi vise donc à apporter à notre cadre juridique les adaptations nécessaires à la bonne organisation des épreuves olympiques, pour appliquer le contrat hôte des JOP 2030.

Même si ces dispositions ont pour but légitime de contribuer à la bonne organisation des Jeux, elles ne doivent toutefois pas excéder ce qui est nécessaire à leur déroulement optimal. Les amendements déposés par le groupe Socialistes et apparentés visent donc à encadrer le projet de loi, compte tenu des enjeux environnementaux, urbanistiques, sécuritaires et financiers des JOP 2030. Ces amendements ont donc pour but d'en faire une célébration populaire du sport et de son importance dans notre société, ainsi qu'un événement respectueux de l'environnement dans lequel il se déroule.

Des améliorations ont déjà été obtenues concernant la participation physique aux décisions qui ont une incidence sur l'environnement, avec des réunions publiques dans les stations concernées. Pour l'accès aux sites des épreuves, la priorité sera ainsi donnée aux lignes ferroviaires et aux transports publics sur le transport routier. Nous avons également obtenu que la Cour des comptes remette un rapport sur la destination des reliquats, afin de nous assurer qu'ils servent aux actions d'héritage et de développement du sport.

Si nous pouvons nous féliciter de ces premières améliorations, certaines dispositions suscitent toutefois notre inquiétude et appellent notre vigilance. Sur le volet sécuritaire, nous veillerons à ce que les dispositions adoptées soient proportionnées à l'objectif poursuivi et à ce qu'elles respectent les libertés fondamentales. Le groupe Socialistes et apparentés propose notamment une alternative à la vidéoprotection algorithmique.

Sur l'enjeu environnemental, le Cojop devra être exemplaire et limiter au maximum l'impact de l'événement sur l'écosystème alpin.

Mme Marie Pochon. Une évaluation environnementale, ce ne serait pas mal !

M. Belkhir Belhaddad. C'est la raison pour laquelle nous demandons à transformer l'estimation de l'impact environnemental des JOP 2030 en un objectif contraignant en matière d'émissions de CO₂ et de respect de la biodiversité et des ressources en eau.

En matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, l'organisation des JOP 2030 doit s'inscrire dans la construction d'un modèle nouveau des grands aménagements de montagne. Des limites doivent être posées aux dérogations en matière d'urbanisme. Nous proposons de supprimer la dérogation à l'objectif zéro artificialisation nette, prévue à l'article 18 *bis* : les aménagements déjà opérés la rendent inutile.

Mme Marie Pochon. Nous avons déjà supprimé cette dérogation en commission et ils l'ont rétablie. C'est scandaleux, il n'y a pas d'autre mot.

M. Belkhir Belhaddad. Enfin, sur le volet financier, compte tenu des efforts demandés à chacun et de l'état des finances publiques, ces jeux ne pourront excéder le soutien financier prévu par l'État et les collectivités. Nous demandons à ce titre un effort de transparence, notamment sur les rémunérations des dirigeants du Cojop 2030.

Ces jeux seront réussis s'ils restent une célébration populaire du sport. Je défends donc, avec mes collègues, la mise en place d'une billetterie populaire sur le modèle de celle créée pour les JOP 2024.

M. Jean-François Coulomme. Contre l'avis de la majorité !

M. Belkhir Belhaddad. Oui aux JOP 2030, mais pas à n'importe quelles conditions. Les membres du groupe Socialistes et apparentés soutiendront le projet de loi, tout en veillant à ce que les équilibres nécessaires soient respectés. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes SOC, EPR et DR.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Rolland.

M. Vincent Rolland. Notre assemblée est enfin amenée à examiner le texte relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030. L'organisation de cet événement au retentissement mondial, dans nos Alpes françaises, est une aubaine. Après Chamonix en 1924, Grenoble en 1968 et Albertville en 1992, une édition copilotée par notre collègue Michel Barnier et le triple champion olympique Jean-Claude Killy *(applaudissements sur les bancs du groupe EPR et sur quelques bancs des groupes DR et Dem)*, et dont le souvenir reste ancré, cette édition 2030 sera l'occasion de montrer la capacité de nos territoires alpins à accueillir une nouvelle manifestation sportive de cette dimension.

Ces jeux, loin de se limiter à quelques semaines de festivités, doivent être un moyen de faire rayonner la France et ses athlètes, comme lors des Jeux olympiques et paralympiques de Paris. Les députés du groupe Droite républicaine adressent par ailleurs leurs plus vifs encouragements à nos athlètes qui feront briller la France dans quelques semaines aux JO de Milan et Cortina d'Ampezzo, avec la préparation des Jeux de 2030 en ligne de mire.

Dans un contexte budgétaire contraint, qui le restera dans les années à venir, ces jeux doivent prouver notre capacité à accueillir et organiser des événements de façon sobre et bénéfique pour nos territoires.

M. Nicolas Ray. Absolument.

M. Vincent Rolland. Je me réjouis que plusieurs équipements utilisés lors des Jeux olympiques de 1992, comme la piste de bobsleigh de La Plagne ou le tremplin de saut de Courchevel, soient réutilisés pour cette édition. Cet héritage, soutenu dans le temps par les communes supports et le département de la Savoie, a été important dans le choix du dossier défendu par la région Auvergne-Rhône-Alpes et ses présidents successifs Laurent Wauquiez...

M. Nicolas Ray. Excellent.

M. Vincent Rolland. ...et Fabrice Pannekoucke, ainsi que la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et son président Renaud Muselier.

M. Jean-François Coulomme. Vous plaisantez ?

M. Vincent Rolland. Les futurs investissements réalisés par la Solideo doivent présenter un intérêt de long terme. Les projets menés devront constituer un patrimoine pour nos athlètes et pour les populations locales.

Mme Marie Pochon. On n'en veut pas !

M. Vincent Rolland. Ces jeux doivent également être l'occasion d'adapter la montagne aux évolutions futures, que ce soit en matière de flux touristiques, de dérèglement climatique ou de développement d'infrastructures. Nous attendons un engagement fort de la part d'entreprises nationales comme la SNCF, pour investir dans des infrastructures permettant de décarboner le transport, mais aussi de la part de l'État dont nous souhaitons qu'il investisse dans les infrastructures routières sur le réseau national, pour sécuriser les accès, notamment le tunnel de Ponserand.

Par ailleurs, nous souhaitons que les habitants et les entreprises locales soient pleinement intégrés à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques. Le groupe Droite républicaine propose donc deux amendements : l'un vise à réduire les impôts pour les bénévoles qui prennent de leur temps et donnent toute leur énergie pour faire de ces jeux une réussite ; l'autre vise à donner la priorité aux entreprises locales pour les commandes publiques. *(M. Laurent Wauquiez et M. Michel Barnier applaudissent.)*

M. Alexandre Portier, président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation. Très bien !

M. Vincent Rolland. Ces jeux doivent aussi être l'occasion d'innover, notamment d'un point de vue législatif. Ce texte vise en particulier à alléger les contraintes inutiles qui pèsent sur les élus et les acteurs économiques locaux. Nous avons pu, de façon transpartisane, faire adopter un amendement en commission des affaires économiques permettant de réduire l'impact des remontées mécaniques sur l'environnement...

Mme Marie Pochon. Ah !

M. Vincent Rolland. ...et d'anticiper les évolutions technologiques dans le domaine, en assouplissant les contraintes d'emprise.

M. Romain Daubié, rapporteur pour avis. C'est vrai !

M. Vincent Rolland. Enfin, il est évident que l'organisation de ces jeux doit faire l'objet d'une écoute attentive et respectueuse des acteurs locaux. Le groupe Droite républicaine soutiendra donc ce texte et une organisation de ces jeux responsable sur le plan budgétaire,...

Mme Marie Pochon. Ah, c'est très responsable, un demi-milliard d'euros !

M. Vincent Rolland. ...utile pour le territoire et avec un impact positif pour les populations locales. En suivant ces recommandations, nous ferons des Jeux olympiques et paralympiques de 2030 une réussite, au même titre que l'ont été les Jeux de Paris 2024. Plus vite, plus haut, plus fort, ensemble ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe DR et sur plusieurs bancs des groupes EPR et Dem. – M. le président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation applaudit également.)*

M. Laurent Wauquiez. Précis, efficace, c'était parfait.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Raux.

M. Jean-Claude Raux. On nous demande de légiférer sur un projet opaque. Le gouvernement n'a pas su dissiper le brouillard qui l'entoure depuis le péché originel de la candidature.

Mme Marie Pochon. Et oui !

M. Jean-Claude Raux. Madame la ministre, vous n'avez d'autre choix que celui d'emprunter un chemin glissant, celui du passage en force. Plutôt que d'embarquer les Français dans votre projet, vous les en avez écartés. Ce n'est pas sur les bosses qu'Edgar Grosjeon a rebondi, mais sur des adjectifs dithyrambiques, pour vanter les mérites de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 dans les Alpes françaises.

Pourtant, des collectifs citoyens, des associations environnementales et des élus locaux alertent sur ces jeux. Mais vous faites la sourde oreille. Vous consentez enfin à organiser des concertations et des débats publics, une fois le vote du Parlement passé. Vous prétendez donner enfin la parole aux Françaises et aux Français alors que les dés seront déjà

jetés. En l'espace de quelques semaines, vos soutiens ont fondu comme neige au soleil : des discordes, des départs, des refus, sur les plans opérationnel, financier et stratégique.

La directrice des opérations du Cojop a décidé de quitter ses fonctions et le conseil départemental de Savoie a annoncé suspendre sa participation aux réunions de préparation des Jeux.

M. Alexandre Portier, *président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation*. Ah non !

M. Jean-Claude Raux. Mais les alertes et les critiques ont jusqu'ici glissé sur les décideurs et le Comité d'organisation des JOP 2030. Plutôt que de les imaginer comme un événement démocratique et populaire, ils ressemblent à s'y méprendre à un projet politique.

Outre le déni démocratique à l'œuvre depuis le début, dont je crains que ces débats ne soient la suite logique, le flou est partout. Flou financier, d'abord : la somme de 2,1 ou 2,5 milliards d'euros est annoncée pour l'organisation des Jeux, dont au moins 570 millions à la charge de la puissance publique. Qui sait si nous ne parlons pas plutôt de 900 millions, mais vous le savez sans doute mieux que moi,...

Mme Marie Pochon. Ce sont les Français qui paieront !

M. Jean-Claude Raux. ...alors même que, partout ailleurs, on nous explique que la dette impose l'austérité – pour tout le monde, particuliers, collectivités, services publics. Partout, les budgets se voient amputés, le sport populaire est sacrifié, les promesses d'héritage sont oubliées.

Mme Marie Pochon. Oui, c'est scandaleux !

M. Jean-Claude Raux. Mais pour les Jeux, l'argent réapparaît, quoi qu'il en coûte.

Mme Élixa Martin. Exactement !

M. Jean-Claude Raux. Flou économique ensuite : les exonérations fiscales qui seront, je le crains, accordées aux entreprises partenaires ne souffrent aucune remise en cause. Aucune certitude n'existe non plus sur les retombées pour les territoires. L'expérience des Jeux de 2024, dont l'héritage populaire peine à convaincre, devrait pourtant nous servir de leçon :...

Mme Cyrielle Chatelain. Eh oui !

M. Jean-Claude Raux. ...pass'sport amputé, aides à la rénovation des équipements sportifs gelées, incapacité à accueillir de nouveaux licenciés.

Mme Marie Pochon. Eh oui ! Mais ce n'est pas grave !

M. Jean-Claude Raux. Flou environnemental enfin : vous nous demandez de voter un texte pour lequel vous ne comptez nous présenter la feuille de route environnementale qu'à la fin du mois.

Mme Marie Pochon. C'est une blague !

M. Jean-Claude Raux. On légifère d'abord, on évalue ensuite.

Résultat : entre 689 000 et 804 000 tonnes de CO₂ devraient être émises ; des infrastructures sont prévues dans des milieux fragilisés par le réchauffement climatique ; la consommation d'eau et d'énergie augmentera inévitablement ; des dérogations sont accordées à l'objectif ZAN, au code de l'urbanisme, au code de l'environnement, au droit du travail ; aucun objectif zéro déchet n'est fixé.

En plus de piétiner les lignes rouges écologiques, sous couvert des Jeux, vous multipliez les entorses au droit commun : expropriations en urgence, mobilisation de logements sociaux pour loger forces de sécurité et bénévoles, accès facilité aux propriétés privées.

Mme Anne Genetet. On loge les bénévoles dans la neige ?

M. Jean-Claude Raux. N'oublions pas l'extension de la vidéosurveillance algorithmique et le renforcement des pouvoirs de la sécurité privée. Les Jeux redeviennent un laboratoire sécuritaire.

Pourtant, d'autres Jeux d'hiver sont possibles : des Jeux adaptés aux territoires, et non l'inverse ; des Jeux qui accompagnent la transition des montagnes, plutôt que de prolonger artificiellement le modèle du tout-neige ; des Jeux au service de l'avenir et du sport pour toutes et tous.

Alors que le CIO avait besoin de la France, en l'absence d'autre candidature pour 2030, nous avons l'occasion de faire évoluer leurs règles. Mais vous avez choisi de vous soumettre à leurs exigences sans broncher.

Madame la ministre, ce projet de loi nous demande de signer un chèque en blanc. Nous refusons de foncer tout schuss. Le groupe Écologiste et social ne soutiendra pas un texte qui slalome entre les principes démocratiques et l'urgence climatique et qui risque de ne pas être dans les temps : les temps climatiques qui nous attendent et les temps de la redéfinition de nos priorités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – M. Jean-François Coulomme et Mme Sandrine Nosbé applaudissent également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Géraldine Bannier.

Mme Géraldine Bannier. « Si nous n'étions pas capables de cela, de quoi serions-nous capables ? » Tels furent, en préfiguration des Jeux d'Albertville, les mots du président de la République. Ils rappellent combien les Jeux olympiques contribuent au rayonnement international d'un pays et témoignent de sa capacité à se dépasser. La nation, telle un individu, y engage sa jeunesse sportive, sa population, ses volontaires, ses collectivités, ses élus, ses terroirs et ses entreprises.

Pour reprendre les mots du délégué interministériel, le texte dont nous débattons ce soir constitue la clé de voûte de l'organisation juridique des Jeux. Il doit garantir les conditions d'une préparation optimale et d'une gestion conforme aux ambitions fixées lors de la candidature. Il doit aussi permettre de livrer, à bonne date, les infrastructures et équipements nécessaires à l'organisation des Jeux, dans le respect des objectifs impérieux d'éthique et de transparence.

Ce texte est d'autant plus attendu que la phase de préparation des Jeux est courte. Leur attribution date du 24 juillet 2024 – six ans pour préparer Alpes 2030, contre sept pour Paris 2024 dont la belle expérience servira évidemment de référence.

Les dispositifs prévus par ce texte sont multiples – pour ne pas dire disparates. Ils concernent notamment le contrat hôte, la lutte contre le dopage, la transparence et la gouvernance des Jeux, les règles d'urbanisme, d'aménagement et de logement, l'offre de transport et de soins et la sécurité. En outre, certains dispositifs des Jeux de 2024 sont pérennisés.

La commission des lois a plus spécifiquement abordé la sécurité des sites, la commission des affaires économiques, les questions budgétaires, celle du développement durable, les enjeux environnementaux. En commission des affaires culturelles, nos débats se sont logiquement cristallisés autour

d'enjeux majeurs : préservation de l'environnement, partenariats publicitaires respectueux des sites ou sobriété dans l'artificialisation des sols.

Nous connaissons tous les spécificités de l'écosystème montagnard et la nécessité, comme l'ont rappelé les organisateurs, de préfigurer ce que seront les stations de 2050, en pleine phase de transition. La même sobriété s'impose en matière budgétaire : c'est une attente forte de nos concitoyens.

Notre commission a également adopté un amendement renforçant la transparence de la rémunération des membres du Cojop. Enfin, la charte sociale, économique et environnementale a retenu notre attention, notamment la valorisation de l'engagement des volontaires et le sujet crucial de l'accessibilité.

Les Jeux olympiques et paralympiques, dans la nation des droits de l'homme, ne sauraient être autre chose que profondément humains car le monde nous regarde.

Avec les Jeux olympiques, ce sont des milliards d'humains qui sont conviés à un même rendez-vous. Les spectateurs découvriront un terroir exceptionnel. Ceux qui auront la chance d'être sur place profiteront des séjours solidaires et de la billetterie populaire. Ils pourront apprécier les produits locaux, découvrir les traditions – j'ai entendu parler récemment du yodel – et s'initier aux sports d'hiver.

Le développement de la pratique sportive constitue un héritage très attendu des Jeux, tout comme l'accélération d'investissements locaux majeurs en matière de mobilité et de modernisation des infrastructures. Je pense notamment à la patinoire de Nice.

Les Jeux olympiques et paralympiques Alpes 2030 devront mobiliser au-delà des deux régions et des quatre départements d'accueil. Ils devront parler à tous les territoires et rester ouverts à tous. C'est ce que l'on attend de la version actualisée du dispositif Terre de Jeux.

Ce rendez-vous, venu de la nuit des temps, à la magnifique devise – *Citius, Altius, Fortius* –, réclame au monde une trêve universelle pour la paix. Dans le contexte international que nous connaissons, il n'est pas inutile de le rappeler.

En définitive, les Jeux sont une histoire collective qui se partage : j'avais 12 ans lors des Jeux d'Albertville ; je n'ai rien oublié de l'engouement d'alors, des images superbes et colorées des cérémonies, des idoles des Jeux passés convoquées – tel Jean-Claude Killy – et des nouvelles gloires souriantes de ma génération, comme Edgar Grospiron.

Puissent les Jeux à venir marquer pour longtemps ceux qui auront 12 ans en 2030, et bien d'autres encore. Vous l'aurez compris, le groupe Les Démocrates votera avec enthousiasme ce texte. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs du groupe EPR. – M. Eric Martineau applaudit debout.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Agnès Firmin Le Bodo.

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Après le succès incontestable des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, notre pays s'apprête à relever un nouveau défi : organiser en 2030 les Jeux olympiques d'hiver dans les Alpes françaises.

Le projet de loi que nous examinons ce soir est indispensable pour honorer les engagements internationaux de la France, mais aussi pour tirer pleinement les enseignements de 2024 et adapter le dispositif à un projet territorial inédit

par son ampleur, sa géographie et ses contraintes. Ce texte vise à anticiper et à préparer l'accueil de la famille mondiale des sports d'hiver dans les meilleures conditions possibles.

Les Jeux de 2030 ne se dérouleront pas dans une ville unique mais sur un territoire étendu, couvrant deux régions, quatre départements et des sites de montagne parfois distants de plusieurs centaines de kilomètres. Cette singularité impose un cadre juridique spécifique permettant de conjuguer efficacité, contraintes opérationnelles et respect du droit. C'est précisément l'ambition de ce projet de loi, structuré autour de six titres qui couvrent l'ensemble des enjeux – contractuels, éthiques, environnementaux, sociaux, sanitaires et sécuritaires.

Le groupe Horizons & indépendants aborde ce texte avec un esprit clair, celui de la continuité exigeante : continuité avec Paris 2024...

Mme Élixa Martin. Jeux qui ont coûté 6,6 milliards d'euros à la France !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. ...dont le retour d'expérience est très précieux ; exigence, car rien ne serait plus dangereux que de considérer que le succès passé nous dispenserait de rigueur pour l'avenir.

Paris 2024 a démontré qu'un modèle olympique soutenable était possible : avec 4,5 milliards d'euros de recettes et plus de 12 millions de billets vendus, ces jeux ont établi un précédent inédit dans l'histoire olympique moderne.

M. Jean-François Coulomme. Ce ne sont pas les billets qui financent les Jeux !

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Ces chiffres fondent la crédibilité du modèle français et justifient que nous reconduisons pour 2030 des dispositifs qui ont fait leurs preuves – le projet de loi assume clairement la filiation.

Le texte pérennise certaines innovations utiles – polycliniques olympiques, participation du public aux décisions environnementales ou voies réservées qui ont permis une organisation fluide et sécurisée. Il les adapte toutefois aux réalités spécifiques des territoires de montagne, avec le souci constant de limiter les dérogations au strict nécessaire, et de les inscrire dans le temps de façon encadrée et proportionnée.

La transparence et l'intégrité constituent un autre pilier essentiel du texte. L'extension du contrôle de la Cour des comptes à l'ensemble des acteurs de l'organisation, la remise de rapports intermédiaires et d'un bilan exhaustif au Parlement, le renforcement des compétences de l'Agence française anticorruption ou encore l'alignement de notre droit sur le code mondial antidopage 2027 traduisent notre volonté de prévenir les dérives, de garantir l'exemplarité et d'associer pleinement le Parlement au suivi de cet événement majeur.

En matière d'aménagement et d'environnement, le texte cherche un équilibre, nécessaire et exigeant. Certes, les contraintes de calendrier sont exceptionnelles et justifient des procédures accélérées, mais ces adaptations ne doivent pas se faire au détriment de la concertation ou de l'environnement.

La participation du public est maintenue, sous forme électronique, une évaluation environnementale complète sera obligatoire. Enfin, le choix structurant de s'appuyer à 95 % sur des sites existants témoigne d'une ambition de sobriété assumée.

La sécurité, enjeu central de tout grand événement international, doit retenir toute notre attention. Le texte reconduit l'expérimentation de la vidéoprotection algorithmique

en l'encadrant strictement – sans biométrie ni reconnaissance faciale, et sous le contrôle des autorités indépendantes. Il renforce le continuum de sécurité entre force publique et acteurs privés, en tirant pleinement les enseignements de 2024, où aucune compétition n'a été perturbée pour des raisons sécuritaires.

Le groupe Horizons & indépendants soutiendra ce texte. Mais restons sobres dans nos mots : une loi, à elle seule, ne promet jamais des Jeux parfaits. Ils ne seront réussis qu'à une condition : le dévouement, jusqu'au dernier jour, de l'ensemble des acteurs mobilisés – État, collectivités, Comité d'organisation, forces de sécurité, services de santé, bénévoles, entreprises et habitants.

Mme Marie Pochon. S'il y a de la neige...

Mme Agnès Firmin Le Bodo. Ils ne réussiront que si, une fois la loi promulguée, ses dispositions sont appliquées avec méthode car le calendrier est très serré.

Ce texte offre un cadre clair, robuste et responsable ; il met à disposition des outils. Encore faudra-t-il que chacun s'en saisisse sans lenteur et sans renoncement, pour tenir les délais, maîtriser les coûts, garantir la sécurité et respecter les territoires. Il fait le choix de la sobriété, de l'intelligence territoriale et de la transparence. Il trace pour 2030 une trajectoire – au bénéfice de nos concitoyens et de nos montagnes – qu'il faudra respecter jusqu'aux derniers jours. Alors, nul doute qu'en 2030, le slogan « La montagne, ça nous gagne » sera celui de tous. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, EPR et Dem. – M. le président de la commission des affaires culturelles et de l'éducation applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Joël Bruneau.

M. Joël Bruneau. Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 constituent une chance pour notre pays et, tout particulièrement, pour nos territoires de montagne, n'en déplaise à certains.

Six ans après les Jeux de Paris et cent six ans après la première édition des Jeux d'hiver organisée à Chamonix, la France honore une tradition historique qui témoigne de son expérience dans l'accueil des plus grands événements sportifs internationaux.

L'organisation de ces jeux dans deux régions – Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur – représente une formidable opportunité de mettre ces territoires à l'honneur. Elle traduit la volonté de faire de ces jeux un projet collectif, au-delà d'un seul bassin de vie, avec l'ambition de promouvoir des sports d'hiver respectueux de l'environnement et attentifs aux enjeux climatiques.

Ces territoires pourront s'appuyer sur l'expérience précieuse des Jeux de Paris. Jusqu'au dernier moment – ce fut le cas à Paris également –, nombreux sont ceux qui prédisaient leur échec. Force est de constater que, lorsque la France met du cœur à l'ouvrage, elle est au rendez-vous. La réussite de Paris 2024 doit nous inspirer et nous donner confiance pour 2030.

Cependant, cette confiance ne doit pas exclure la lucidité puisque, une fois encore, nous examinons un texte dérogaire, une loi spéciale certes nécessaire, mais qui doit nous interpeller : depuis plusieurs années, chaque fois qu'un projet exceptionnel, ambitieux ou structurant pour le pays se présente, nous recourons systématiquement à des dispositifs d'exception pour le mener à bien.

Ce constat dit quelque chose de l'état de notre droit. S'il est vrai que certains projets sont plus importants que d'autres, il n'y a aucune raison pour qu'un projet utile soit si compliqué à mettre en œuvre.

Mais en l'état du droit, il faut le reconnaître, la plupart des dérogations prévues par ce projet de loi sont utiles et proportionnées. Elles répondent à des contraintes réelles et à un calendrier qu'il est difficile d'ignorer.

En outre, ce texte illustre un enjeu fondamental : la capacité laissée aux élus locaux de penser ces jeux dans une vision de long terme pour leur territoire. Un tel événement doit constituer un levier pour l'aménagement, pour les équipements, mais aussi pour accompagner des territoires de montagne particulièrement exposés aux effets du changement climatique.

L'organisation des compétitions aura nécessairement un impact environnemental ; il doit être limité autant que possible, maîtrisé, et l'événement doit s'inscrire dans une trajectoire durable. C'est précisément pour cela qu'il faut faire confiance aux élus locaux. Ils connaissent leur territoire, ses fragilités, ses contraintes et ses besoins d'accompagnement.

Dans le même esprit de confiance accordée aux territoires, nous nous félicitons d'avoir obtenu en commission le rétablissement de l'article 5, qui permettra aux régions – si elles le souhaitent et sont candidates – de se porter garantes en cas de déficit du Cojop, sans y être contraintes. Il s'agit, j'y insiste, d'une possibilité, non d'une obligation. Ce dispositif leur permet d'assumer pleinement leur rôle de partenaires et d'anticiper d'éventuelles difficultés plutôt que de les subir, dans un cadre strict, sans obligation, donc, et sans exposition disproportionnée pour leurs finances.

Enfin, ces jeux ne seront pleinement réussis que s'ils sont les Jeux de tous. Cela suppose une billetterie solidaire, permettant au plus grand nombre, en particulier aux jeunes des deux régions hôtes, futurs sportifs et, peut-être futurs champions, d'y assister. Un plan d'accessibilité à la hauteur des exigences des Jeux paralympiques, d'autant plus ambitieux que nous sommes en zone montagneuse, est également nécessaire, afin que tous les publics en situation de handicap puissent pleinement participer à l'événement.

C'est dans cet esprit que le groupe LIOT participera aux débats à venir et votera ce texte, dans le but de faire de ces jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 un moment de partage et de fierté collective. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem. – M. Bertrand Sorre, rapporteur, applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Soumya Bourouaha.

Mme Soumya Bourouaha. L'accueil des Jeux olympiques et paralympiques représente un événement exceptionnel qui marque de son empreinte les pays hôtes et leurs habitants. Toutefois, la tenue des JOP d'hiver 2030 dans les Alpes françaises soulève de nombreuses interrogations.

D'un point de vue démocratique, l'absence de consultation des populations locales et du Parlement ne peut être que déplorée – de nombreuses associations et collectifs citoyens s'en sont d'ailleurs émus. Comment créer de la ferveur dans tout un pays lorsque les citoyennes et les citoyens sont écartés des processus de concertation et de décision ?

D'un point de vue financier, les motifs d'inquiétude sont nombreux et tiennent, d'une part, au caractère discutabile de certains choix et, d'autre part, aux incertitudes sur le coût des

JOP pour la puissance publique. Deux rapports confidentiels de l'Inspection générale des finances (IGF) confirment « un budget du Cojop qui s'annonce lourdement déficitaire ». Les prévisions de l'Inspection évaluent ce montant entre 800 et 900 millions d'euros, à couvrir par les collectivités territoriales. Concrètement, cela veut dire que le déficit risque fort d'être comblé par le contribuable. Difficile donc de se satisfaire de telles retombées et d'un tel héritage.

De plus, comme le note Attac dans son rapport sur les coûts des JOP d'hiver, « si l'on se projette dans l'avenir, les dépenses d'investissement qui seront nécessaires ne pourront pas être réellement amorties en raison de la tendance à la baisse du niveau d'enneigement ». Les infrastructures qui seront rénovées ou construites pour ces JOP ne seront pas suffisamment utilisées ou pas assez longtemps pour être rentables et utiles. Cela illustre bien le paradoxe d'un projet pensé sans tenir compte du changement climatique qui, pourtant, transforme déjà les territoires alpins et les modes de vie depuis plusieurs années, et conduit à s'interroger tant sur la pratique des sports d'hiver que sur la rentabilité de leur modèle économique.

Rappelons également que les sports d'hiver restent des sports pratiqués par une minorité de français, socialement aisés. Selon l'Observatoire des inégalités, entre décembre et mars 2023, seuls 9 % des Français sont partis en vacances d'hiver à la montagne et, en 2019, seuls 11 % des Français ont pratiqué le ski alpin ou le snowboard au moins une fois dans l'année.

De surcroît, le choix de certains sites a manifestement davantage obéi à des préoccupations politiques qu'à un souci de bonne gestion des deniers publics. C'est notamment le cas du choix de l'organisation des épreuves de sport de glace à Nice, qui nécessitera la construction d'une patinoire olympique alors même que deux patinoires olympiques existantes auraient pu être utilisées.

Par ailleurs, on nous affirme que la plupart des dispositions de ce projet de loi sont indispensables à l'organisation des Jeux. Mais en quoi la proposition d'extension du traitement algorithmique des images ou la création d'un nouveau régime d'interdiction de paraître seraient-ils indispensables à l'organisation de cet événement? Nous le savons, ces dispositifs censés être expérimentaux seront ensuite pérennisés par le gouvernement, afin de renforcer l'arsenal sécuritaire de notre pays, mais à quelles fins? Certainement pas sportives, en tout cas.

Enfin, quel projet de société dessine-t-on à travers les multiples dérogations au droit de l'environnement ou encore la réquisition des logements sociaux et des foyers de jeunes travailleurs? En quoi ces dispositions tendraient-elles à faire de notre pays cette « grande nation sportive » souhaitée par le président de la République? En vérité, ce texte n'évoque même pas ce sujet. C'est bien le signe de votre renoncement à rendre la pratique sportive accessible à toutes et tous et à placer les valeurs sportives au cœur de notre société.

Madame la ministre, la tenue de cet événement semble répondre bien plus à des ambitions économiques qu'à une volonté réelle de promouvoir une pratique populaire du sport. *(Mme la ministre fait un signe de dénégation.)* Parce que les impasses de ce texte sont nombreuses et que les dispositifs sécuritaires et anti-environnementaux y occupent une place centrale, ce projet de loi appelle de la part du groupe GDR quelques réserves. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe LFI-NFP. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Sophie Ricourt Vaginay.

Mme Sophie Ricourt Vaginay. La candidature française aux Jeux olympiques et paralympiques de 2030 s'est construite dans des délais très contraints, dès 2022, à l'initiative des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, avec un engagement très fort avant même que l'ensemble des garanties ne soit pleinement stabilisé. Cette genèse explique sans doute les difficultés de mise en place et les incertitudes qui subsistent. C'est dans ce contexte particulier que le projet de loi relatif aux JOP d'hiver 2030 est aujourd'hui soumis au législateur dans le calendrier prévu.

Les enjeux sont nombreux. Ils sont d'abord nationaux. Parce que l'État est garant de la sécurité, de l'ordre public et du cadre juridique, il lui revient d'anticiper, d'organiser et de protéger – c'est ce que fait ce texte.

Sur le plan de la sécurité, depuis de nombreuses années, chaque évolution législative oppose deux visions: à droite, une approche fondée sur l'efficacité et la protection concrète; à gauche, une contestation récurrente des outils au nom d'une conception abstraite des libertés.

Mme Élixa Martin. Oh là là!

Mme Sophie Ricourt Vaginay. Avec l'apparition des nouvelles technologies, en particulier algorithmiques, en matière de sécurité, le débat ressurgit et, avec lui, toujours le même procès sécuritaire intenté par la gauche. Elle commet ce faisant toujours la même erreur: confondre l'outil et l'intention. Le véritable clivage n'oppose pas la technologie à la liberté, mais la responsabilité politique à l'aveuglement idéologique.

Être garant de la sécurité suppose aussi d'autres conditions essentielles, au premier rang desquelles figure l'acceptabilité du projet par les citoyens. Or une opacité persistante fragilise cette acceptabilité et une partie de la population peine à comprendre les choix opérés. En matière financière, la trajectoire budgétaire demeure insuffisamment lisible, et la représentation nationale elle-même dispose de peu d'informations consolidées; les échanges sont rares, et aucune perspective financière ou organisationnelle claire ne nous a, à ce stade, été présentée. Ce projet de loi ne peut en aucun cas constituer un chèque en blanc.

Paradoxalement, les enjeux liés à cet événement planétaire sont également des enjeux locaux, car les Jeux s'inscrivent dans des territoires caractérisés par des contraintes géographiques fortes et des équilibres économiques fragiles. La question centrale aujourd'hui reste celle de la localisation des investissements, des accès, des mobilités et des retombées économiques.

Dans un territoire que je connais bien, les Alpes-de-Haute-Provence, cela revêt une dimension particulièrement cruciale. En effet, le département occupe une position stratégique entre Marseille, Nice et les Alpes du Nord. Et cette position repose notamment sur le carrefour ferroviaire de Château-Arnoux-Saint-Auban. Ce carrefour structure la vallée de la Durance, irrigue le nord du département et conditionne l'accès à des territoires entiers, de Sisteron à Digne, de l'Ubaye au Haut Verdon.

Or ce carrefour stratégique est aujourd'hui absent des priorités d'aménagement liées aux Jeux. Les choix privilégient les extrémités et les sites vitrines au détriment des articulations du réseau ferroviaire. C'est non seulement une erreur d'aménagement, mais une erreur politique majeure, aux conséquences durables. Les Jeux sont temporaires, mais les infrastructures qu'ils produisent, ou qu'ils oublient, s'inscri-

vent dans le temps long. Écarter la remise à niveau du nœud ferroviaire de Château-Arnoux, c'est accepter que tout le nord du département des Alpes-de-Haute-Provence reste à l'écart des investissements, des flux et des retombées économiques, alors que ce territoire a déjà subi, au nom d'une écologie punitive, l'abandon de l'A51, qui a laissé ses vallées à l'écart des grands flux.

Les Jeux, qui ont créé l'espoir dans nos massifs, ne peuvent pas reproduire encore et toujours les mêmes déséquilibres. Aménager, c'est choisir ; oublier, c'est condamner. La montagne n'est pas un territoire du passé ; c'est un territoire d'avenir. Sous la pression croissante du changement climatique, qui s'exerce tout autant sur les plaines, face aux migrations climatiques, les Jeux sont une occasion inespérée de préparer cet avenir.

La position de l'UDR est claire : nous soutiendrons les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 s'ils sont réellement organisés, transparents et équitables dans leurs financements, dans leur gouvernance et dans leurs effets territoriaux. Ces jeux ne doivent pas être subis. Ils doivent se préparer dans la visibilité, et non entretenir l'incertitude. Les Jeux d'hiver 2030 ne réussiront que s'ils laissent derrière eux des infrastructures utiles, des territoires moins enclavés, s'ils renforcent la confiance dans le fonctionnement démocratique des institutions engagées. Or on est encore loin du compte, madame la ministre.

Mme la présidente. La parole est à Mme Graziella Melchior.

Mme Graziella Melchior. Il nous revient en ce jour d'examiner le projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030, qui se tiendront sur le territoire des Alpes françaises, du 1^{er} au 17 février pour les Jeux olympiques, puis du 1^{er} au 10 mars pour les Jeux paralympiques.

Je salue l'engagement et la mobilisation conjointe des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui, en partenariat avec les Comités nationaux olympique et paralympique français, et avec le soutien constant de l'État, ont vu leur candidature retenue par le Comité international olympique. C'est une fierté pour notre pays, reconnu pour sa tradition historique d'accueil des Jeux d'hiver, depuis la première édition à Chamonix en 1924, puis à Grenoble, en 1968, et à Albertville, en 1992.

Ce choix s'inscrit aussi dans la foulée de la grande réussite qu'ont constituée les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 aux yeux du monde entier. Et c'est forts de cette expérience que nous nous penchons sur ce projet de loi, tirant profit de toutes les dispositions législatives qui avaient permis le succès des JOP de Paris et qui, dans leur essence, sont reprises pour renouveler et adapter le modèle aux Jeux d'hiver de 2030.

Ainsi, ce texte, adopté par le Sénat à la quasi-unanimité, prévoit un ensemble de mesures dérogatoires afin de garantir la réalisation dans les délais des infrastructures et dispositifs nécessaires à l'événement.

Le budget prévisionnel des Jeux d'hiver est naturellement important, estimé par le Comité d'organisation à 1,9 milliard d'euros. Néanmoins, un rapport demandé par le gouvernement à l'Inspection générale des finances indique qu'il pourrait atteindre 2,4 milliards d'euros, dont environ 900 millions à la charge de l'État. Il conviendra donc que les porteurs du projet veillent à ce que l'argent public soit employé utilement et investi de manière que les territoires

organisateur puissent en bénéficier au mieux et pour longtemps. Au cours des prochaines années une transparence totale devra être garantie sur le financement.

Une prévision de 1,6 million de billets vendus ; l'accueil de touristes, de passionnés, de près de 3 000 athlètes et des 20 000 volontaires mobilisés : ces jeux auront évidemment des retombées immédiates, puis à plus long terme, pour tous les acteurs du tourisme alpin.

Néanmoins, rien ne doit être cédé à un enjeu prioritaire, celui d'une exigence environnementale forte. Ce défi, qui avait déjà été relevé pour les Jeux de Paris afin de viser une sobriété inédite, est en effet plus important encore, car, en matière de changement climatique, la montagne est en première ligne. Dans l'ensemble des Alpes françaises, les glaciers ont perdu 26 % de leur surface et plus d'un tiers de leur volume en quarante ans.

Aussi les Jeux de 2030 doivent-ils être l'occasion de mener des projets exemplaires en matière de transition écologique et d'adaptation au changement climatique. C'est un point sur lequel nous avons été nombreux à être vigilants, notamment à l'occasion de l'examen du texte dans les commissions : celle du développement durable et de l'aménagement du territoire, celle des affaires économiques, celle des lois et celle des finances.

C'est la commission des affaires culturelles, de l'éducation et du sport, saisie au fond, qui a examiné vingt-quatre des trente-sept articles du projet de loi. Ainsi, les cinq articles du titre I^{er}, qui comprennent les dispositions visant à assurer la mise en œuvre du contrat hôte et à permettre des dérogations en matière de publicité, ont été adoptés globalement conformes par cette commission.

Le titre II pose un cadre renforcé en matière d'éthique et d'intégrité, notamment dans la lutte contre la corruption et contre le dopage, et impose au Cojop 2030 d'élaborer une charte du volontariat encadrant les conditions de recours aux bénévoles.

Les articles du titre III regroupent les dispositions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, à l'environnement et au logement, largement inspirées des textes relatifs aux Jeux de Paris 2024. Ils prévoient des ajustements procéduriers, destinés à permettre la livraison dans les délais des équipements nécessaires.

Le titre IV, qui porte sur les règles applicables en matière de santé et de travail, a été et sera sujet à débat, sur la question du travail dominical notamment. Les dispositions relatives à la sécurité contenues dans le titre V ont été adoptées globalement conformes au texte initial.

Nous allons commencer demain nos travaux dans l'hémicycle ; je souhaite que les débats soient apaisés, à l'image de ceux que nous avons eus en commission des affaires culturelles. Chers collègues, par l'adoption de ce projet de loi, donnons à celles et ceux qui vont œuvrer à l'organisation de ces jeux les moyens de se lancer pleinement dans cette aventure et de contribuer ainsi au rayonnement sportif de notre pays et à la mise en valeur de ces régions alpines sensationnelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem. – M. Bertrand Sorre, rapporteur, applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Élisabeth Martin.

Mme Élisabeth Martin. Le projet de loi relatif aux JOP est destiné à être la loi des exceptions et une loi d'exception. D'abord au sens strict : au motif d'accueillir les JOP, il sera possible de déroger aux règles d'urbanisme, notamment à

l'article L. 421-6 du code de l'urbanisme, qui est tout à fait structurant en matière d'insertion paysagère et urbaine, mais aussi fonctionnel quand il sera question d'assainissement. Il s'agirait, nous dit-on, d'équipements provisoires ; or c'est un provisoire qui pourra durer six ans. Ainsi, leur effet sera réel, tout cela sans étude d'impact environnemental, et même – les JOP, c'est magique – en ne comptant pas l'artificialisation des sols induite par ces opérations.

Est-il besoin de préciser que des JOP d'hiver, qui se déroulent dans les Alpes, auront lieu dans un environnement particulièrement sensible et fragile ? Les élus locaux, qui se battent pour protéger ce milieu, en sont ravis ! Les amoureux de la montagne, qui ne veulent pas de ces JOP, aussi !

Il s'agira également d'une loi d'exception au sens démocratique. Prenons l'exemple des règlements locaux de publicité (RLP), travaillés et votés par les élus locaux, souvent au prix de bagarres homériques contre les annonceurs. Le consumérisme inspirant ces jeux est tel que ces règles ne seront pas respectées, si nous, parlementaires, l'autorisons – même les bâtiments classés n'échapperont pas à la publicité.

Les citoyens n'ont jamais été consultés, et cela contre toute règle – la convention d'Aarhus donne un droit d'accès à l'information et de participation des citoyens aux décisions, particulièrement si elles ont un impact environnemental. La situation est telle, dans notre pays, que les citoyens ont dû saisir les instances de l'ONU, qui ont jugé leur saisine recevable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme. Eh oui !

Mme Élisabeth Martin. À ce stade, les citoyens n'en veulent pas, les élus locaux non plus.

Elle sera aussi une loi d'exception financière : on baisse les moyens dédiés à l'hôpital, on taxe les mutuelles à hauteur de 1 milliard d'euros, que les assurés paieront – vous le savez parfaitement –, mais pour des Jeux, on trouve de l'argent, dans une totale opacité.

M. Jean-François Coulomme. Eh oui ! L'argent magique !

Mme Élisabeth Martin. Quelles seront les rémunérations des membres du Cojop ? Les montants sont inconnus. Combien cela coûtera-t-il au pays en monnaie sonnante et trébuchante, sans parler de la mobilisation supplémentaire des services publics, hospitaliers par exemple ? On ne le sait pas.

Mme Marina Ferrari, ministre. Des budgets ont été votés !

Mme Élisabeth Martin. Rappelons que selon la Cour des comptes, les JOP de Paris ont coûté 6,6 milliards d'euros.

Mme Véronique Riotton, rapporteure pour avis. Mais combien ont-ils rapporté ?

Mme Élisabeth Martin. Bref, on délibère à l'aveugle comme dans une république bananière. (*M. Théo Bernhardt s'exclame.*) Les plus inconséquents considèrent que les collectivités paieront, mais les élus locaux, comme le président du département de Savoie, ne se gênent pas pour dire – ils ont bien raison – qu'ils ne mettront pas la main à la poche. Après le racket en bande organisée du gouvernement avec la baisse des dotations de 8 milliards d'euros, on ne peut que les comprendre – nous les soutenons, d'ailleurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. Jean-François Coulomme. Très pertinent !

Mme Élisabeth Martin. C'est une loi d'exception au sens politique. Se confirme ainsi la nouvelle doctrine de la France en matière d'organisation de grands événements,

dont le fondement est la surveillance généralisée, mâtinée de technopolice. Les libertés fondamentales et publiques sont passées par-dessus bord. La vie privée et sa protection, la liberté d'aller et venir, l'expression d'une opinion ? Circulez, il n'y a rien à voir !

Extension des prérogatives des salariés des entreprises de sécurité privée, contraire à la Constitution, poursuite de l'expérimentation de la vidéosurveillance algorithmique – il faut en donner à tout le monde, y compris au marché –, terriblement liberticide et intrusive, mobilisation de drones, interdiction de paraître : pour qui et pour quoi opérer toutes ces violations de règles, de lois et de droits ? Certainement pas au nom du sport, ni de la promotion de la montagne – montagne qui vit une accélération des effets du changement climatique et que l'on enferme ici dans une version Disneyland –, mais pour le CIO et le Cojop, pour Coca-Cola et les sponsors, pour deux présidents de région qui se comportent comme des barons de l'Ancien Régime. Voilà toutes les raisons pour lesquelles nous voterons contre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – M. Théo Bernhardt s'exclame.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Jolly.

M. Jean-François Coulomme. Nous allons voir à quel moment il va caser le mot « immigration ».

M. Alexis Jolly. Lorsque nous débattons de ce projet de loi, il serait tentant de le réduire à un simple cadre juridique pour accueillir les Jeux olympiques. Ce serait une erreur. Les Jeux, pour la France, dureront quinze jours, mais pour les Alpes, ils représenteront un avant et un après. Ils auront été l'objet de choix lourds, irréversibles parfois, et traceront l'avenir de nos vallées pour une génération entière. Ils diront si nous avons choisi d'accompagner la montagne française ou de la laisser s'affaiblir sous le poids de ses contraintes, qui sont nombreuses.

Les Alpes ne sont pas un territoire comme les autres. C'est un espace où chaque décision est plus complexe, plus coûteuse et plus lente ; où les pentes, l'altitude, les risques naturels, la rareté du foncier et les exigences climatiques rendent le moindre projet d'aménagement plus difficile que partout ailleurs. C'est un territoire où le logement manque, où les infrastructures vieillissent vite faute d'entretien, où les travailleurs saisonniers n'arrivent plus à se loger, où les mobilités souffrent d'un retard structurel et où la ressource en eau devient un sujet vital.

Dans ce contexte, la première exigence de ce texte devrait être de rendre de la liberté d'action aux collectivités. Trop de normes, trop de rapports et trop de procédures superposées ont transformé l'action locale en un parcours semé d'embûches. Lorsque l'administration exige une étude supplémentaire, puis un rapport complémentaire, puis une consultation additionnelle, ce ne sont pas des précautions : ce sont des mois perdus, parfois des années. Et pendant ce temps, les projets attendent, les financements stagnent et les habitants s'impatientent. Nous devons sortir de cette logique où l'État multiplie les documents sans prendre de décisions. C'est le sens des propositions que nous défendrons pour accélérer les autorisations et réduire les délais d'instruction.

J'insiste également sur la nécessité de protéger les communes contre les recours abusifs. La montagne n'est pas un terrain neutre. Comme toujours, lorsqu'il s'agit de projets structurants, elle est devenue la cible de contentieux idéologiques menés par la gauche pour bloquer les infrastructures nécessaires.

M. Jean-Claude Raux. Plus de règles et plus de recours !

M. Alexis Jolly. Qu'il s'agisse d'un parking, d'une piste, d'un télésiège modernisé, d'un réseau d'eau potable ou d'un accès de secours, il suffit aujourd'hui d'un recours des professionnels de l'agitation pour paralyser tout un chantier.

Vient ensuite la question de l'écologie, la vraie, celle qui s'enracine sur le terrain et non dans les slogans. La montagne sait depuis longtemps que l'eau est sa richesse la plus fragile. Sans eau, il n'y a ni agriculture, ni tourisme, ni vie locale, ni compétitions sportives. Les retenues collinaires, la gestion intelligente des volumes stockés, l'usage optimisé de la neige de culture, alimentée par de l'eau de pluie ou de fonte, forment aujourd'hui un système cohérent, maîtrisé et exemplaire. Ces infrastructures ne sont pas des excès : elles sont des outils d'adaptation.

M. Jean-Claude Raux. Ben voyons !

M. Alexis Jolly. Elles doivent être mieux expliquées, mieux régulées, mieux accompagnées, mais sûrement pas diabolisées.

Tout aussi centrale est la question des mobilités. Ces jeux doivent être l'occasion d'un rattrapage historique car les Alpes françaises souffrent d'un retard massif : lignes saturées, axes vieillissants, absence de services rapides, interconnexions insuffisantes, dépendance excessive à la voiture. Il nous faut aussi affronter avec lucidité la question du logement.

Mme Élixa Martin. Il faut lire le texte !

M. Alexis Jolly. Dans de trop nombreuses vallées, les travailleurs saisonniers, les professionnels du tourisme, des pistes, de la sécurité, de la restauration et de la santé, ne trouvent plus à se loger.

Mme Élixa Martin. Il faut plus de logements sociaux !

M. Alexis Jolly. Si nous voulons des Jeux réussis, il faut que ceux qui les feront tourner puissent aussi vivre dignement. Ces jeux doivent être l'occasion de renforcer l'offre de logement pérenne pour les habitants et les salariés.

Enfin, nous devons penser la montagne comme un territoire innovant. L'héritage olympique doit être numérique et énergétique autant qu'infrastructuel.

Mes chers collègues, au fond, tout converge autour d'une même idée : les Jeux de 2030 doivent être un acte de confiance envers la montagne – envers ses habitants, envers ses élus, envers ceux qui y vivent toute l'année et qui en connaissent les contraintes mieux que quiconque. Nous devons leur rendre les moyens d'agir, leur donner les outils pour accélérer, leur fournir les dispositifs pour se protéger contre les abus et leur offrir une vision claire pour les décennies qui viennent.

Les enjeux de ce projet de loi sont cruciaux pour la montagne. Les enjeux économiques et de développement sont énormes, tout comme ceux liés à l'image et à la promotion de la France à l'étranger, dans une période où notre nation a bien besoin de redorer son prestige.

M. Jean-François Coulomme. Ah ! Voilà le nationalisme...

M. Alexis Jolly. Ce sera une occasion inespérée de donner une image fière et digne de notre pays, lorsque Marine Le Pen, présidente de la République, inaugurer ces jeux en 2030. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Ce projet de loi doit aider les Alpes à se renforcer, il doit permettre de libérer les énergies locales plutôt que de les contraindre davantage, et il doit faire des Jeux de 2030

non pas une parenthèse brillante, mais le moment fondateur d'une transformation profonde. Ce sera notre ambition tout au long de ce débat. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

Mme la présidente. La discussion générale est close.

La parole est à Mme la ministre.

Mme Marina Ferrari, ministre. Je remercie les députés qui se sont exprimés.

Monsieur Belhaddad, je vous remercie pour votre proposition de billetterie populaire. Elle a été un vrai succès lors des Jeux olympiques de Paris en 2024. Nous avons abordé ce sujet en commission. Il n'est pas prévu de la mettre en œuvre pour les Jeux olympiques de 2030 mais, comme je m'y étais engagée, je serai votre porte-voix auprès du Cojop car je pense que c'est une excellente idée, notamment pour faire découvrir la montagne à des jeunes qui n'y ont pas accès.

Il faut absolument comptabiliser le ZAN. Reste à savoir si, pour ne pas pénaliser les communes, il faut le faire sur une enveloppe nationale ou pas. C'est l'objet du débat parlementaire.

Je rappelle au député Rolland, dont le groupe présentera des amendements sur la commande publique, que la charte sociale, environnementale et économique des Jeux 2030, qui est une version complétée de celle des Jeux 2024, prévoit des mesures spécifiques pour l'accès aux marchés publics pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPE-PME) françaises, en particulier celles des territoires hôtes. Elle impose des clauses environnementales aux marchés publics. Nous aurons l'occasion d'en discuter lors du travail parlementaire.

Monsieur Raux, le projet n'est pas opaque du tout. J'espère que j'aurai l'occasion de vous le prouver lors de nos débats. Les budgets sont clairs et publics. Vous pouvez les consulter et je suis à votre disposition pour vous les présenter. Vous m'avez interpellée pour me dire que je n'avais pas d'autre choix que celui d'emprunter un chemin glissant. Je vous répondrai avec humour : ça tombe bien, en bonne Savoyarde, j'aime la glisse et j'ai plutôt bon pied pour faire du skating sur les pistes de ski de fond.

Votre collègue Marie Pochon a parlé de discordes. Dans toute entreprise, et surtout si elle est chargée d'organiser un événement de cette envergure, elles existent et il peut y avoir des départs. C'est la vie des entreprises. Elle a dit que Martin Fourcade avait démissionné, mais il n'a jamais été nommé à la tête du Cojop. C'était simplement une possibilité. Il faut se garder de faire prospérer de fausses rumeurs et veiller à dire les choses telles qu'elles sont.

Mme la présidente. Madame la ministre, excusez-moi, nous avons atteint l'heure de fin de séance. Je vous invite à avoir le sens de la synthèse et à répondre aux députés lorsqu'ils seront présents demain.

Mme Marina Ferrari, ministre. Je vais aller vite.

Sur la feuille de route environnementale, je mentionnerai l'excellent amendement du sénateur Gontard, qui prévoit des évaluations *ex ante* et *ex post*.

Je suis d'accord avec Mme Bannier et je connais l'appétence du groupe Démocrates pour les finances publiques.

M. Bruneau a parlé de la billetterie populaire, sujet sur lequel j'ai déjà répondu.

Madame Bourouaha, le ski n'est pas un sport d'élite. Je rappelle que 55 % des skieurs appartiennent à un foyer dont le revenu annuel est inférieur à 36 000 euros.

Madame Ricourt Vaginay, la discussion concernant les infrastructures ferroviaires se fera au niveau de la région dans le cadre du contrat de plan État-région (CPER). Je vous invite à échanger avec le président de région.

Madame Martin, les contrevérités, même si elles sont répétées à l'envi, ne deviennent pas des vérités. Beaucoup de choses fausses ont été dites et j'espère que, pendant les débats, j'aurai l'occasion d'y répondre pied à pied.

Voilà, madame la présidente, je libère tout le monde, car il est minuit une. (*Applaudissements sur le banc des commissions. – Mme Sophie Mette applaudit également.*)

Mme la présidente. À la demande de la commission et en application de l'article 95, alinéa 4, du règlement, l'Assemblée examinera par priorité le titre V, comprenant les articles 31 à 35, demain à 21 h 30 et le titre III, comprenant les articles 12 à 27 *ter*, mercredi 17 décembre à 21 h 30. Dans le cas où l'Assemblée n'aurait pas achevé l'examen du titre V demain, elle terminera son examen avant d'entamer celui du titre III.

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, aujourd'hui, à quinze heures :

Questions au Gouvernement ;

Éventuellement, discussion, en lecture définitive, du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ;

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2030.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mardi 16 décembre 2025 à zéro heure cinq.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra